

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CHEMINS DE FER.

Nous sommes charmé de voir que la Législature a pourvu aux moyens de construire le grand Tronc de Chemin de Fer, qui doit aller d'une extrémité de la province à l'autre, et il n'y a plus maintenant à douter que ce grand ouvrage ne soit exécuté, avant qu'il se soit écoulé bien des années. Le crédit de la province est assez bon pour lui procurer toutes les avances d'argent nécessaires pour la confection de cet ouvrage, et quoiqu'il puisse y avoir quelque part de la répugnance à encourir une si grande responsabilité, nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre sujet d'en appréhender des conséquences fâcheuses ; au contraire, nous pouvons nous attendre à en voir résulter les moyens d'avancer rapidement le progrès et la prospérité de l'Amérique Septentrionale Britannique. Un chemin de fer passant par un pays nouveau est le moins dispendieux qui se puisse faire, vu les avantages qu'il offre, particulièrement en épargnant un temps qui serait mieux employé au défrichement et à la culture de la terre. Il s'écoulerait un demi-siècle, et peut-être davantage, ayant qu'il pût être construit le long de la ligne proposée du grand tronc, un autre chemin de nature à encourager l'établissement du pays. Quelle serait la valeur d'un produit qui aurait à être charrié en voitures au marché sur un chemin ordinaire, l'espace de cent lieues, ou même de cent milles ? La perte de temps et de travail équivaldrait peut-être à la somme pour laquelle le produit serait vendu. L'argent dépensé pour la construction du chemin n'y demeurera pas enseveli, mais circulera presque entièrement pour l'achat de produits canadiens

et pour le paiement du travail. L'Angleterre aidera, nous n'en doutons point, et quelques millions ne seraient pour ce pays qu'une bagatelle, pour la construction d'un chemin qui faciliterait permanently les moyens de communication entre lui et ses belles possessions de l'Amérique du Nord. Nous avons observé dans les papiers venus par la dernière maille, que la circulation des billets de banque surpasse de plus de quatre millions de livres, sterling, celle de l'année dernière, à la même époque, et que l'or en barres, dans la banque d'Angleterre, a été augmenté de près de sept millions, dans le même espace de temps, et de combien ne pourra-t-il pas s'être accru, l'année prochaine, à cette époque ? Cette immense augmentation de capital rend raison, jusqu'à un certain point, de la hausse considérable qui a eu lieu dans le prix des produits agricoles, en Angleterre, et en Irlande, ainsi que de l'état florissant du commerce. Nous avons besoin de capitaux dans ce pays, où il y a encore tant de terres incultes, et où il y en a tant aussi de mal cultivées. La dépense de quelques millions de livres, courant, faite dans le pays, donnera un nouvel élan à l'agriculture, et induira les cultivateurs à produire des récoltes plus abondantes, et à mieux choisir et soigner leurs animaux, en leur faisant espérer de les vendre à de meilleurs prix. Nous ne demanderions pas de preuves plus convaincantes du progrès de notre pays dans les améliorations, que celles qu'offriraient des chemins de fer en voie de construction. Cette construction fournira au pays des moyens certains d'amélioration, en lui facilitant le transport, et lui rendant les marchés pour ses produits d'un accès fa-

cile. Avec de tels avantages, nous devons aller "en avant." Nous pouvons n'avoir pas tous ces avantages, au moment actuel, mais il dépend de nous de nous procurer ceux qui nous manquent. Notre progrès peut n'avoir pas été, jusqu'à présent, aussi rapide que celui des Etats-Unis, mais néanmoins nous n'avons pas sujet d'être mécontents de notre présente position; et nous osons nous flatter que le Canada regagnera amplement le temps qu'il peut avoir perdu, et nous nous permettrons de lui dire: "Aide-toi, le Ciel t'aidera."

Le bill pour établir un Bureau d'Agriculture, et pour consolider ou codifier les lois relatives à l'agriculture, est devenu loi du pays, par le concours du Conseil Législatif et la sanction du Gouverneur. Nous sommes très aise qu'il y ait une nouvelle loi concernant l'agriculture, en autant qu'il était nécessaire qu'il y eût quelques changemens, et il serait bien à désirer que les actes touchant l'agriculture pour le Haut et le Bas Canada fussent aussi semblables que les circonstances relatives où se trouvent les deux pays le permettraient. Nous regardons le bill comme étant de nature à être très avantageux à l'agriculture, quoique nous puissions trouver à redire à quelques détails, auxquels il pourra être remédié par la suite. L'établissement seul d'un bureau agricole et la nomination d'un ministre de l'agriculture est un grand bienfait conféré aux agriculteurs, qui doivent en être reconnaissans, quelque titre qu'ils croient avoir eu à cette concession. Ils seront dorénavant représentés directement dans le gouvernement, où leurs vœux et leurs besoins ne manqueront pas d'obtenir l'attention méritée. C'est un avantage que nous réclamons depuis bien des années, et le gouvernement et la législature qui ont fait la concession ont droit à une reconnaissance durable de la part des classes agricoles du Canada. Nous ne pouvons endurer patiemment ceux qui voudraient déprécier la concession qui a été faite. Que les agriculteurs améliorent les avantages de

leur présente position, et ils deviendront aussi respectables et exercent autant d'influence que toute autre classe de la société. Le nouveau bill d'agriculture contient plusieurs excellentes dispositions, qui, si elles sont mises à effet convenablement et de bon cœur, ne pourront pas manquer de produire beaucoup de bien, et de favoriser le progrès des améliorations agricoles. Des tables statistiques et des rapports agricoles de toutes les parties du pays feront connaître l'état et le progrès de l'agriculture, et ce sera pour le ministre de l'agriculture, le moyen le plus sûr pour le guider dans son département. Il est impossible de connaître les meilleurs remèdes à employer, et les changemens qu'il serait nécessaire ou utile d'introduire, sans une connaissance parfaite du véritable état de l'agriculture par tout le pays. Ce ne sera pas pour une section, ou pour une localité particulière, que le ministre de l'agriculture aura à agir, mais pour le pays entier, et il sera en conséquence nécessaire qu'il soit mis au fait du véritable état de l'agriculture dans toute l'étendue du Canada. Ce n'est pas sur les parties les plus améliorées du pays qu'il sera plus nécessaire d'avoir des renseignemens, mais plutôt sur les localités les plus arriérées dans leur système d'agriculture. Le soin et l'attention de tous ceux qui ont à cœur l'amélioration générale de l'agriculture devraient se porter principalement sur les endroits où le besoin d'amélioration et de progrès est le plus manifeste. C'est parce que le ministre de l'agriculture devra s'intéresser également pour tous, que sa nomination doit être d'un grand avantage pour le pays. Nous nous flattons donc que les agriculteurs prêteront cordialement leur appui à un établissement de nature à avancer leurs intérêts et leur prospérité.

Nous avons reçu la lettre suivante de James Whitman, Ecr., et soumis sa circulaire et les papiers qui l'accompagnaient à l'assemblée des directeurs de la Société d'Agriculture du Bas Canada, qui a eu lieu le mardi, 10 d'Oc-

tobre. Nous avons en instruction de répondre à la lettre de M. Whitman, et de l'informer que les directeurs avaient résolu de correspondre avec le ministre de l'Agriculture, dans la vue de connaître l'opinion du gouvernement sur le sujet. Nous avons publié la circulaire No. 2 et une partie d'une autre, pour renseigner les personnes qui seraient disposées à envoyer des produits à l'exposition de New-York, à laquelle nous souhaitons tout le succès possible. Nous ne doutons point que le Canada n'y puisse être représenté à son honneur, comme il l'a été à la grande exposition de Londres, en 1851.

Hôtel Donegana,

Montréal, 5 Octobre, 1852.

MONSIEUR,—Puis-je appeler votre attention à la lettre ci-dessus, et vous prier de vouloir bien la mettre devant la Société d'Agriculture du Bas Canada, afin qu'elle puisse adopter les démarches qui lui paraîtront convenables. L'Association Agricole du Haut Canada s'est mise en correspondance avec le ministre de l'Agriculture, comme vous le pourrez voir par la lettre que m'a écrite M. Buckland, et qui a été publiée dans le *Toronto Daily Patriot* et recopié dans le *Montreal Herald*, la semaine dernière.

J'ai l'honneur d'être.

Votre obéissant serviteur

JAMES WHITMAN.

A Wm EVANS, Ecr., Secrétaire de la
Société d'Agriculture du Bas Canada.

Nous avons reçu une lettre de George Buckland, Ecr., Secrétaire de l'Association Agricole du Haut Canada, nous informant, qu'à l'assemblée annuelle de cette association, le vendredi, 24 de Septembre dernier, il a été résolu unanimement, que les remerciemens de l'Association soient communiqués aux Délégués de la Société d'Agriculture du Bas Canada, pour s'être trouvés présents, en cette occasion, faisant allusion à l'Exposition de Toronto, qui a eu lieu en Septembre.

Nous prenons la liberté d'offrir nos remerciemens à B. P. Johnson, Ecr., Secrétaire de

la Société d'Agriculture d'Etat de New-York pour un exemplaire de son excellent Rapport ou Compte-rendu de la grande "Exposition de l'Industrie de toutes les Nations," qui a eu lieu à Londres, en 1851. Mr. Johnson était bien l'homme qu'il fallait pour faire un tel rapport, comme Agent de la Société Agricole de New-York, nommé pour se trouver à la grande Exposition. Le Rapport forme un joli volume de 193 pages, et contient un plan du Palais de Christal et plusieurs autres estampes. Nous avons aussi à remercier M. Johnson de nous avoir fait tenir les "Transactions" de la Société d'Agriculture d'Etat de New-York, qui contiennent toujours un grand nombre de renseignements utiles et intéressants. Nous regrettons de n'avoir rien de mieux que le Journal d'Agriculture à envoyer en retour à Mr. Johnson.

MONSIEUR—Je regrette de vous dire que les occupations multipliées que nécessitent actuellement les devoirs de ma charge d'inspecteur d'écoles m'empêcheront d'assister à cette intéressante réunion d'amis du Pays. J'aurais en beaucoup de plaisir d'y aller et d'informer MM. les Membres de la Société, de l'état de l'agriculture dans les deux comtés que j'ai visités. Je puis dire dans le détail, en observant tous les travaux, les animaux et tout ce qui se rattache à l'agriculture. J'ai vu mettre le grain en terre, naître et croître, et je viens de suivre les juges experts de récoltes sur pied dans le comté de Leinster, et je puis vous assurer que la récolte est généralement belle; le rendement en sera bon, s'il n'arrive pas d'accident. Il y a peut-être moins de botes de foin, mais il y a plus de livres pesant et de meilleure qualité que l'an dernier. On voit avec plaisir de belles prairies de trèfle, de vastes champs de patates, des betteraves, des carottes, des navets. J'ai enseigné la culture de la carotte autant que le temps me l'a pu permettre; je pense que cette culture va se pratiquer en grand à l'avenir.

L'état de l'agriculture est meilleur qu'on ne le croit généralement; il tend à l'état de per-

fection. Le peuple est disposé à recevoir tous renseignements et à améliorer, pourvu qu'on ne lui montre pas d'objets de dépenses ostensibles, de plans trop étrangers à ses habitudes; ce qui résulte du défaut d'instruction. Dès qu'il saura lire, tout marchera bien. Les moyens sont faciles et sans qu'il en coûte de trop grandes dépenses à la Province.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien faire valoir mes raisons péremptoires d'excuses auprès de Mr. le président et de messieurs les membres de la Société. Mon plus grand plaisir eût été de faire partie de cette réunion; je n'ai rien de plus à cœur que l'agriculture; tous mes instants y sont dévoués.

Veuillez agréer l'assurance de mon respect et me croire,

Votre très obéissant Serviteur.

G. CHAGNON.

Wm. Evans, Ecr.

S. S. A. B. C.

Au Rédacteur du Journal d'Agriculture.

MONSIEUR,—Mon plus ardent désir est de voir nos cultivateurs améliorer la manière dont ils entretiennent leurs jeunes troupeaux de cochons et de bêtes à cornes, auxquels, je regrette d'avoir à le dire, ils donnent si peu de soins; car regardez dans leurs champs, si vous passez auprès, et le premier objet qui frappera votre attention, sera le petit nombre de vœux mourant presque de faim, et pas beaucoup plus gros qu'au sortir du ventre de la mère: regardez aussi leurs cochons, à chaque maison dont vous vous approcherez; ils vous paraîtront ressembler plutôt à une race rabougrie de chiens de classe qu'à une race de pores, et il n'y a rien de plus capable de dédommager amplement le cultivateur, au moment actuel, ou de le rembourser plus promptement, que l'engrais des pores pour le marelé. Vous voyez, par exemple, que c'est la coutume dans ce pays de laisser les cochons du printemps courir libres dans un misérable pacage, jusqu'à ce que la neige tombe, l'automne, sans autre nourriture que ce qu'ils peuvent trouver à manger dans ce pacage, et

alors on les laisse coucher dehors exposés aux vents froids du commencement de l'hiver, et sans autre place pour reposer, la plupart du temps, que les tas de fumier, et sans autre nourriture que ce qu'il y a de moins coûteux pour le cultivateur, et cela encore avec épargne; et s'il les nourrit, c'est seulement pour les tenir en vie jusqu'au deuxième automne; alors il les met à l'engrais, et au bout de deux ou trois mois, il les trouve assez gras et les tue, et durant ce court espace de temps, ils acquièrent environ cinquante pour cent de plus en pesanteur qu'ils n'avaient acquis durant les quinze ou dix-huit mois précédents, et même alors ils ne donnent pas un poids plus considérable que celui qu'ils auraient pu avoir s'ils avaient été nourris convenablement, à l'âge de sept ou neuf mois, car on pourrait citer un grand nombre d'exemples de carcasses de cochon de cet âge pesant 200lbs., et de races améliorées, jusqu'à 300lbs. Mais le porc, qui est gras et tué à sept mois, ou même à neuf mois, n'a eu que peu de capacité à se nourrir, car durant les premiers degrés de sa croissance, sa petite taille, et la faiblesse des organes digestifs qui s'ensuit, empêchent qu'il ne consume la quantité d'alimens que demandent des animaux plus grands, et l'accumulation de sa graisse, ainsi que sa respiration limitée, en conséquence de la compression des poumons, et sa disposition à l'exercice, tout conspire à restreindre chez lui la consommation d'alimens à la moindre quantité possible. Le résultat doit être, en l'absence de toute expérience, entièrement conjectural; mais je crois que de deux pores de la même portée, dont l'un aura été nourri de tout ce qu'il a pu manger convenablement pendant sept mois, et dont l'autre aura consommé une quantité double d'alimens pendant vingt-et-un mois, le premier donnera une carcasse plus pesante et une viande d'une qualité meilleure et plus profitable que le dernier, qui a consommé 100 pour cent de plus, la nourriture ne formant qu'un *item* dans le calcul, attendu que le plus vicieux a exigé plus d'attention, et a été expo-

sé à plus d'accidens et de maladies, sans compter la perte de l'intérêt, en autant que, généralement parlant, les porcs qui ont été nourris si misérablement, et qui ont éprouvé des privations aussi sévères de ce que je ne puis appeler que du nom de famine, et de l'exposition à toutes les rigeurs des saisons, sont plus ou moins affectés de la maladie dégoutante appelée ladrerie, et à mon avis, tout porc ou lard de cette sorte n'est rien moins que sain pour la nourriture de l'homme.

Telle est, M. le Rédacteur, mon opinion et telle l'expérience que j'ai eue, et j'en suis venu à la conclusion que le mode le moins dispendieux d'hiverner des cochons, se trouve dans le quart à lard. Peut-être est-il aisé de prévoir ce que les cultivateurs pourraient alléguer à l'encontre de la pratique mentionnée ci-dessus, savoir le manque d'alimens, à l'époque où les cochons sont mis à l'herbe, mais je dirai qu'il serait facile d'obvier à cet inconvénient, en réservant assez de grain de l'année précédente pour tenir ces animaux en bon état, jusqu'à ce que la récolte prochaine puisse fournir à leur nourriture. C'est ce que je désire faire comprendre aux cultivateurs, pour leur avantage, pour leur épargner du temps et une dépense extraordinaire, car si chacun d'eux gardait une ou deux couples de bonnes truies, l'hiver, pour en avoir de bonnes portées le printemps, et si les petits sont bien traités, de la manière que je l'ai dit, on trouvera qu'on fera un gain d'au moins cinquante pour cent. Je parle d'après l'expérience, M. le Rédacteur, et non par la pure fantaisie d'écrire ces lignes, car j'en ai fait moi-même l'expérience. J'ai présentement des porcs de ce printemps qui pèsent plus de 200lbs., et quand ils seront tués, dans six semaines d'ici, je pense qu'ils pèseront 250lbs. Comme meilleur moyen, j'en suis venu à conclure, que lorsqu'on entretient des cochons, il faut leur donner constamment une nourriture qui ne les chauffe point, et leur donner, avant que les froids commencent, autant d'alimens qu'ils en peuvent consommer, car s'ils sont gras de bonne heure, ils consom-

meront moins d'alimens pour produire une égale quantité de chair que dans la saison froide, et ils exigeront moins de soins, et généralement, les porcs amenés de bonne heure au marché se vendront plus cher.

Je dirai maintenant qu'elle est la nourriture que j'ai trouvée la meilleure et la moins coûteuse pour faire de bon porc. Je mêle deux tiers d'avoine et un tiers d'orge et de blé sarrasin, et je mouds le tout très fin : je mets un minot de ce grain moulu dans un vaisseau qui contient trois minots, ou un peu plus, et le remplissant de patates bouillies, après avoir échaudé le grain moulu, et mêlant les patates et le grain, j'ajoute au tout une roquille de sel : je laisse alors reposer le mélange jusqu'à ce qu'il soit sûr, mais non jusqu'à ce qu'il se putréfisse et devienne conséquemment malsain : ce mode d'entretien fait croître les animaux aussi-promptement que tout autre que je connaisse. Plusieurs des journaux agricoles que j'ai lus font mention du procédé de la fermentation, mais je n'ai trouvé le point déterminé dans aucun d'eux. Je me suis souvent servi, au lieu de patates, de betteraves champêtres, ou mangel-wurzel, bouillies, que les porcs mangent avec voracité. Les racines dont on se sert pour engraisser les animaux ne sauraient être trop nettes : il faut les laver avant de les leur donner, et ils doivent être tenus nets et secs, pourvus d'un abri convenable et chaud, où ils puissent se retirer à volonté. Cela hâtera beaucoup l'engraissement, et économisera la nourriture. Il faut leur donner à manger trois fois par jour régulièrement et s'il reste quelque chose de leur mangeaille, il faut l'ôter sans délai. En leur donnant un peu de poudre de charbon de bois deux fois la semaine, on prévient la tendance aux maladies. J'ai connu des fermiers, qui, à la vieille de tuer leurs cochons, les nourrissaient de blé d'Inde crû, pendant une couple de semaines : cela peut convenir, lorsqu'avant on ne leur avait donné que des rebuts et une nourriture chétive, mais lorsqu'on les a engraisés avec des racines et des mets liquides, comme j'ai dit ci-dessus, je regarde la pratique comme

nuisible, attendu que l'animal perd de son embonpoint, lorsqu'il devient friand. J'ai trouvé que du grain donné aux cochons, comme changement, leur nuisait l'appétit. Je pourrais m'étendre beaucoup plus au long sur la manière absurde dont la généralité des cultivateurs entretiennent leurs cochons; mais comme je leur ai donné quelques avis, et à propos, à ce que je pense, je leur laisserai le reste à résoudre. Peut-être quelques-uns de vos lecteurs pourraient demander quelle race de cochons j'entretiens: j'ai entretenu jusqu'à présent une race mixte de pores blancs de Berkshire et de Yorkshire; mais j'ai maintenant une couple de pores blancs du Norfolkshire, de ce printemps, que je me propose de réserver pour propagation, attendu que c'est une race supérieure, sous tous les rapports, à toutes celles que j'ai connues ou vues, et que j'ai obtenue d'un des cultivateurs les plus infatigables, et je puis ajouter, des plus entendus dans la pratique et dans la théorie de l'agriculture, de Québec, le capitaine Rhodes, qui a importé la dite race, sans égard au coût, et qui fait beaucoup pour l'amélioration des troupeaux de ce pays, en y faisant venir d'Europe des animaux des meilleurs races; car la population agricole aura retiré, en peu d'années, de grandes avantages du zèle de ce digne cultivateur, qu'on ne saurait trop louer. Je vous laisse à décider, M. le Rédacteur, si ce peu d'avis que je me permets de donner aux cultivateurs du sol sont dignes de paraître dans votre intéressant journal.

Je terminerai, en me disant

Votre serviteur,

CHARLES HUGHES.

Nicolet, 3 Novembre, 1852.

USAGE DES PRINCIPAUX AMENDEMENTS DE LA MARNE.

On connaît déjà la composition de la marne. C'est, on le sait, un composé d'argile et de chaux carbonatée, c'est-à-dire combinée à l'acide carbonique.

La marne agit d'abord, par la chaux qu'elle contient, puis par l'acide carbonique qu'elle laisse dégager au profit des feuilles, quand un

acide plus fort vient prendre sa place. Elle agit encore par la force avec laquelle l'argile retient l'eau qui s'infiltré dans le sol: enfin, on peut dire qu'elle agit par la différence de la dilatation de ses éléments. On ne pardonnera cette expression; je l'explique: la marne contient du carbonate de chaux et de l'argile; or l'argile ne prend pas le même volume que le carbonate de chaux, en se dilatant: cette différence produit un tiraillement entre les molécules, et si la moindre gelée passe sur ce composé hétérogène, il tombe en poussière, au moment du dégel.

L'habile agronome dont j'ai déjà parlé a résumé pour le marnage toutes les données de l'expérience: il en a conclu que la proportion de trois pour cent de carbonate de chaux dans la couche labourable doit ordinairement suffire. Pour faire l'application de cette règle, il est important de savoir combien il existe de carbonate de chaux dans la marne dont on se sert. Or, rien n'est plus facile: on réduit en poudre une certaine quantité de marne; on la dessèche bien sans la calciner, puis on la pèse. On verse ensuite dans la quantité qu'on a séchée assez d'acide chlorhydrique (maritime) pour qu'il ne produise plus le moindre bouillonnement, la moindre effervescence; puis on filtre et on fait sécher le résidu, comme la première fois. La différence de poids indiquera la quantité de carbonate de chaux qui existait dans la marne. On se règle pour l'application, sur cette quantité; c'est-à-dire que plus il y a de carbonate de chaux dans la marne, moins il en faut sur un espace donné. Si la marne contenait vingt pour cent de carbonate, il en faudrait moitié moins, que si elle n'en contenait que dix parties sur cent, si la couche labourable est de la même épaisseur; car la dose convenable à une couche de quatre pouces, par exemple, devrait être à peu près doublée pour une couche de huit pouces. La dose doit être appliquée avec discernement: si la marne est très argileuse et que le sol le soit aussi, on sera obligé souvent d'en mettre moins, ou bien on commencera par assainir le sol avec du sable ou des graviers avant de lui confier la quantité de marne utile pour rendre les sols de consistance moyenne parfaitement productifs. Si la marne est très calcaire et que le sol soit sablonneux, on ne l'emploiera qu'avec une très grande réserve.

J'insisterai peu sur les procédés du marnage: la marne s'étend sur le sol, à la manière du fumier; plus elle reste de temps exposée à l'air, plus son effet est prompt; il ne faut pourtant en attendre de grands résultats qu'après la pré-

mière année, quand les gelées l'ont bien déliée et qu'elle est parfaitement mêlée au sol. Il faut d'ailleurs prendre pour la marne les précautions que j'ai indiquées pour la chaux : il faut la mettre par un temps sec en tas sur le sol, puis l'étendre également par un beau temps quand elle est bien essorée, la laisser passer ainsi l'hiver, s'il se peut, et labourer, au printemps suivant. Pour elle comme pour la chaux, ce labour doit être profond.

Les heureux effets de la marne se font quelquefois attendre; ils ne sont pourtant pas moins sûrs et moins durables que ceux de la chaux. Le Norfolk, en Angleterre, était autrefois couvert de bruyères et de landes; c'est une contrée fort riche aujourd'hui; l'Irlande a changé complètement avec la marne une grande partie de son sol; les marnages, en Flandre, se renouvellent tous les vingt ans environ avec une marne pierreuse fort riche, qui forme un centième de la couche arable. Dans un certain nombre de départemens de la France, on creuse des puits sous le sol même pour en extraire la marne, dont on fait un grand usage.

Cependant des doses trop fortes de ce principe ont été souvent nuisibles; la marne appliquée pendant des pluies a produits des effets fâcheux. Dans les terrains trop argileux, on a accru la tenacité; dans les sols sableux et blancs, on a ajouté, en se servant d'une trop grande quantité de craie sans argile, une propriété fâcheuse aux autres inconvéniens du sol, parce qu'on n'a pas eu l'attention de se rapprocher des principes que j'ai indiqués pour la combinaison des terres. Si quelques agriculteurs ont eu à se plaindre de la marne comme de la chaux, après avoir pris toutes les précautions convenables, c'est que leur chaux très probablement contenait de la magnésie. Il faut repousser impitoyablement tout calcaire qui en contient; malheureusement, beaucoup de marnes et de pierres à chaux contiennent de la magnésie.

Lorsque la terre a été marnée pour la première fois, il arrive souvent qu'elle acquiert un degré de fécondité qui ne se soutient pas et qui ne se retrouve plus. C'est qu'il s'était accumulé dans la terre certains principes qui ne pouvaient pas être décomposés sans l'emploi d'une force plus grande que la force reculée par le sol, et dont l'emploi d'un calcaire facilite l'assimilation. C'est qu'ensuite on croit pouvoir se dispenser de fumier; parce qu'on emploie la marne. C'est une erreur grossière et un défaut impardonnable qui tient à l'ignorance des vrais principes. Le carbonate de chaux contient bien un corps (la chaux) qui fait par-

tie de l'acide carbonique, qui sert puissamment à la nourriture des plantes; mais ces principes sont assimilés à la faveur d'une décomposition qui ne s'opérera que par une rupture d'équilibre, laquelle n'a pas lieu spontanément dans les corps inorganiques, à l'aide de courans électriques provoqués principalement par les combinaisons chimiques que détermine la chaleur douce et humide des fumiers en fermentation.

{CHANVRE ET LIN. (Conclusion.)

Les feuilles de chanvre paraissent contenir une vertu enivrante et assoupissante. Kempter rapporte que dans quelques endroits des Indes Orientales, on en prépare une boisson qui enivre, et qui est d'usage dans ces pays. Quelques-uns mêlent la graine de chanvre avec les autres alimens, de même que l'orge, mais elle remplit la tête de fumée, et si l'on en mange trop, elle excite le délire, comme fait la coriandre. Cette graine émulsive, bouillie dans du lait, est utile pour la toux et pour la jaunisse. Quelques auteurs l'ont donnée aussi pour un spécifique contre la gonorrhée. On en exprime encore une bonne huile à brûler, et qui est très résolutive. On dit que si l'on donne de la graine de chanvre aux poules, elles pondront des œufs, même au cœur de l'hiver; mais, comme on l'a très bien observé, cette graine ordinairement les nourrit trop, et les rend stériles, en les faisant devenir trop grasses.

Le lin *linum* : plante très utile, dont il y a deux sortes principales, qui sont d'usage en médecine et dans les arts mécaniques.

Le lin ordinaire est une plante qui vient, à l'aide de la culture, dans les champs et les jardins. Sa tige est ordinairement simple, et haute d'environ deux pieds et demi. Le lin est au nombre de ces plantes qui, sur pied, ne paraissent avoir aucun rapport, aucune ressemblance avec les choses qu'on en fabrique. Combien de temps l'homme a-t-il foulé aux pieds ce végétal précieux, sans en connaître l'utilité? Que la découverte en soit due au hasard, ou à la sagacité de ces observateurs qui épient pas à pas les productions de la nature, toujours est-il constant que le lin a deux objets d'utilité; la graine, dont on retire de l'huile, et la tige, dont on prépare le fil. En un mot, cette plante préparée sert à une infinité d'usages mécaniques, et particulièrement pour la fabrication de la toile.

Le lin est un des végétaux sur lequel l'homme a exercé son industrie avec le plus grand succès et la plus grande utilité. En. ja. tent.

les yeux dans la campagne sur un terrain couvert de cette plante, qui n'a rien absolument de remarquable, le naturaliste est frappé d'étonnement, lorsqu'il considère que cette plante va, par l'adresse humaine, et sous une forme toute nouvelle, contribuer, non-seulement à la salubrité du corps, à la propreté, à la parure de l'homme, qui jouit paisiblement des douceurs de sa découverte et de son travail, mais encore à la richesse des royaumes et des empires, parce que les choses de première nécessité sont les objets les plus intéressants du commerce.

La culture du lin est donc la plus importante après celle des grains. On en sème la graine par un beau temps sec et doux, et dès le mois d'avril, en terre grasse et qui ne soit point trop humide. La plante fleurit en juin. Le lin épaisse beaucoup la terre; aussi n'en doit-on resemmer dans le même sol, qu'après deux ans de repos. On doit le semer plus clair que le chanvre, après avoir bien nettoyé la terre de toutes racines et herbes; ensuite herser la terre et y passer le rouleau pour l'affaïsser; la sarcler, au commencement de juin, et arracher, s'il se peut, la mauvaise herbe, (la goutte de lin, espèce de plante parasite,) qui s'entortille autour de sa tige. Au reste, on earcle le lin quand il a deux pouces de hauteur, et on continue jusqu'à ce qu'il en ait cinq. Le lin a besoin de petites pluies chaudes; il y a des pays où l'on rame le lin, tant il devient haut; on l'attache, quand il est près de sa maturité.

Suivant un mémoire de la Société de Duplin, les terres les meilleures pour la culture du lin sont les terres glaises, profondes, fermes, un peu humides, labourées comme il convient; les terres graveleuses ou légères donnent, à la vérité, du lin plus fin, mais en plus petite quantité, moins grand, et la graine dégénère dès la deuxième année. Les Hollandais, dont le commerce de toile florissant prouve leurs connaissances supérieures dans cette partie, ne sèment presque point de lin dans la province de Hollande, à cause que le terroir en est léger et sablonneux; mais ils recueillent d'aussi beau lin, et d'aussi bonne graine qu'il y en ait en Europe, dans les terres glaises, lourdes, fermes et humides de la province de Zélande.

Le semeur de lin doit suivre le sillon en ligne directe, et jeter la graine avec la main droite, et semer de la main gauche lorsqu'il revient sur ses pas, afin que le grain soit répandu également: on recouvre, peu de temps après, la semence avec la herse. Dans quelques pays,

on y passe alors le cylindre; dans d'autres, on jette par-dessus de la fiente de pigeon et du fumier nouveau.

Le lin étant mûr, on l'arrache par un temps sec, et on le couche à terre sur le champ par gros-cas poignées, l'une à côté de l'autre, afin qu'il sèche. Lorsque la saison est favorable, il est suffisamment sec en douze ou quatorze jours; autrement on l'y laisse par petits tas pendant vingt jours, ou en gros tas, pendant un mois, plus ou moins, suivant la saison et le pays. C'est une mauvaise méthode que d'arracher le lin trop vert, car, outre que le fil est plus gros, la filasse tombe presque toute en étoupe. Les manufacturiers expérimentés ont grand soin de laisser plus longtemps sur pied le lin qu'ils destinent aux ouvrages les plus fins.

En Hollande, on égraine le lin aussitôt qu'il revient du champ. Pour séparer la graine d'avec la tige, on se sert d'un peigne de fer, appelé *drège* ou *grège*. On peut aussi retirer la graine de la coque du lin, en la frappant avec un petit batoir. Il est avantageux de ne point différer le roui du lin, afin que la filasse se détache plus facilement de la chevenotte. Il en est de la manière de rouir et de préparer le lin comme de celle du chanvre.

La graine du lin fournit par expression beaucoup d'huile qui sert à brûler, à l'imprimerie et en peinture. On prend aussi intérieurement l'huile de lin pour procurer l'expectoration et pour apaiser le crachement de sang. La pâte de cette graine exprimée sert pour engraisser les bestiaux.

La semence de lin macérée dans l'eau donne une grande quantité de suc mucilagineux, d'où dépend sa vertu adoucissante et émolliente; sa farine est résolutive. L'usage interne de la graine de lin convient dans les ardeurs d'urine: en lavement, elle adoucit les tranchées, la dysenterie et l'inflammation des viscéres. La graine de lin, cuite dans l'eau ou dans le lait, est, dit-on, un excellent remède, en cataplasme, pour adoucir toutes sortes d'inflammations externes, esquinancies, &c.

INSTRUCTIONS POUR L'EMPLOI DE LA MACHINE A LIN
IMPORTÉE PAR LA COMPAGNIE DU CANADA.

La machine est destinée à broyer et à battre la paille de lin, qui n'a pas été trompée ou rouie: après que la graine en a été ôtée, et que la paille est parfaitement sèche, elle peut être mise sous l'opération de la machine, et la filasse qui est produite, si elle égale l'échantillon maintenant exposé avec la machine, aurait pu se vendre à Londres, il y a un mois, de £30 à £32 10s. sterling, le tonneau.

Un garçon âgé de 10 ou 12 ans peut remplir les cylindres et un autre un peu plus avancé en âge s'occuper du battage, qu'on peut exécuter aisément, en tenant fermement dans la main la paille rompue au bout, et la passant entre la roue à battre et la surface dentelée de la planche B, et y passant de la même manière la partie tenue dans la main. Lorsque cela est fait, vous avez de la filasse marchande, propre à l'usage domestique ou à l'exportation.

La roue à battre A doit être cadencée sur le fuseau A, en laissant environ un seizième de pouce vide entre les battoirs II et la surface dentelée de la planche B. Les poulies mobiles C, se meuvent dans la direction de la flèche, et sont poussées par une bande de cuir de manière à faire environ 65 révolutions par minute. Les poids DD sont suspendus aux leviers DD. Lorsqu'on opère à la main, la poulie mobile doit être ôtée, et la manivelle F fixée à la barre E au moyen de la bande. Le lin à broyer est mis à découvert dans la boîte à emplir F et passé entre les cylindres dans la direction de la flèche qui accompagne F, et déposé dans la boîte C prêt pour être battu.

En se servant de la machine, il faut observer les règles suivantes :—

1^o. La paille doit être aussi sèche et aussi mûre que possible.

2^o. Les racines doivent être placées du côté des cylindres, la paille tenue aussi égale que possible et étendue mince dans la boîte F.

3^o. Lorsque le lin a été broyé par les cylindres, ou rouleaux, il doit être étendu sur la planche à battre B, sous la forme d'un éventail, et tenu fortement par la personne qui bat, afin d'éviter toute perte.

Les deux extrémités du lin doivent être battues.

La machine doit être écrouée fortement au plancher.

La quantité de lin net produite par cette machine, dans un temps donné, varie suivant la nature et la qualité de la paille, et nous pouvons dire d'après plusieurs expériences, que plus la paille est dure, grosse et mûre, mieux la machine fait l'ouvrage, parce que si la tige est arrachée verte, comme on le fait quelquefois, il est difficile d'en séparer la fibre par le battage, et les rouleaux ne font pas leur ouvrage aussi facilement.

En donnant un état de la quantité de lin produite, on présume, comme de raison, que la tige est dégagée de toute herbe nuisible ou

étrangère, et c'est à quoi nous appellons votre attention; nous avons vu une botte de lin si mêlée de mauvaises herbes, qu'il y a eu un tiers de perte; et on doit se rappeler que les herbes étrangères, non-seulement ne valent rien par elles-mêmes, mais gênent le procédé; si elles passent par les cylindres, elles adhèrent fortement à la fibre, et lorsqu'elles sont soumises à l'action des battoirs, elles occasionnent une perte qu'il serait utile d'éviter.

Si la paille de lin était grossière, il y aurait amélioration, peut-être, à attacher plus de battoirs H à la roue A, (ce que pourrait faire un charpentier ordinaire,) de même qu'à mettre un plus grand poids sur le levier D. Les battoirs doivent être faits de bois dur, aplatis et amincis sur les bords.

La vitesse avec laquelle la machine doit être poussée est marquée sur le plan, savoir, de 65 à 70 révolutions par minute. Nous ne pouvons indiquer aucune partie particulière de la machine, comme plus sujette à se déranger qu'une autre. Un cheval serait mouvoir quatre machines.

Un homme pour battre et un pour fournir produiraient comme suit : 28 lbs. de paille passée par la machine en 30 minutes.

Filasse comme par échantillon...	11 lbs.
Étoupe nette.....	7
Paille et étoupe grossière.....	6
Racines et déchet.....	4

28 lbs.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CANADA,
Toronto, 21 Septembre, 1852.

SUR LA VACHE A COURTES CORNES.

La vache et la genisse doivent différer un peu du taureau, quant à la forme; elles doivent présenter quelque chose de plus féminin et de moins robuste dans le développement des jointures et des muscles. Dans les femelles de tous les animaux il y a une plus grande tendance à déposer une matière grasse entre les muscles et aussi plus immédiatement sous la peau; ce qui leur donne une plus grande rotondité et une plus grande capacité de forme. Le bassin et les quartiers de derrière doivent être plus pleinement développés qu'au point appelé la jointure raide, et plus en-dehors pour donner lieu au développement du fœtus. La vache, au contraire du taureau, doit être un peu plus haute derrière que devant et doit aussi offrir une apparence plus arrondie et plus large, que le tau-

reau, particulièrement derrière le poitrail. Il est important de remarquer si la vache est bien formée en cette partie, car il n'y a pas d'animal, à l'exception peut-être de l'espèce humaine, qui soit plus sujet aux accidens, durant le progrès de la gestation et de la parturition, l'avortement étant le plus commun et le plus sérieux des accidens auxquels la vache est alors exposée.

La faculté de sécréter le lait, et d'accumuler de la graisse et de la chair dépend beaucoup du développement du système vasculaire, et la manière ordinaire d'examiner une vache laitière est de tâter ce qu'on appelle les veines lactées, savoir, celles qui passent le long du ventre, en avant du pis : il n'est pas possible de s'y tromper. Le pis doit être beau, grand, allant en avant sur le ventre ; les trayons placés également, et de moyenne grandeur ; mais comme la propriété de donner beaucoup de lait n'est pas une de celles pour lesquelles les vaches à courtes cornes sont estimées, le pis ne doit pas être très grand, comme on veut qu'il le soit dans la race d'Ayrshire ou autres vaches laitières. La queue doit être un peu plus longue que dans le mâle, et allant en s'amincissant vers l'extrémité. L'œil doit être grand, doux, et exprimer la docilité. La tête doit être bien formée et s'amincir vers le museau. Le cou doit être moins musculeux que chez le mâle ; les cornes doivent être plus petites et plus tournées en-dedans ou en avant que dans le mâle. La vache doit présenter une forme plus décidément arrondie et plus potelée que le taureau. La pointe de l'os du jarret doit être élevée, et présenter à l'œil une ouverture dans la structure osseuse. De chaque côté de la queue, sur les flancs, et points en avant des épaules, il doit y avoir de la matière grasse correspondante à l'état où est alors l'animal. De même, la graisse sur les côtes courtes et le long de l'échine doit être un peu moins uniforme et plus par taches que dans le mâle. Le taureau doit avoir toute la masculinité qui appartient à son sexe, tandis que la vache et la génisse doivent posséder toutes les marques caractéristiques de la femelle, et n'avoir rien de l'apparence particulière ou masculine du taureau.

La surcharge de graisse paraît être plus nuisible à la femelle qu'au mâle, à moins que ce dernier ne soit pas âgé de plus de trois ans. Les courtes-cornes sont souvent détériorées, comme vaches laitières, par une nourriture trop abondante, et présentement, elles sont à l'un des derniers échelons dans la classe

des vaches tenues pour la laiterie. L'état dans lequel les vaches de cette race sont tenues ordinairement détruit chez elles la faculté de sécréter le lait. La constitution d'une vache ou d'une génisse de cette race paraît être toujours détériorée plus ou moins pour la laiterie par la surabondance d'alimens ; c'est ce que connaissent la plupart des hommes pratiques. Nous avons vu plusieurs vaches à courtes cornes et une vache de Devon égaler, sinon surpasser les meilleurs d'Ayrshire, par la quantité et la qualité du lait.

Une bonne vache ou génisse gardée pour croit doit être entretenue dans un état ordinaire.

En jugeant des jeunes animaux des deux sexes, il est important d'avoir toujours égard à la qualité distinctive des bêtes à courtes cornes, c'est-à-dire à leur maturité hâtive. En ce point, elles l'emportent sur toutes les autres races, et lorsqu'on les croise, elles communiquent plus ou moins cette qualité précieuse à leur progéniture. Lorsqu'on examine de jeunes animaux, il n'y a à prendre garde qu'à un petit nombre de maladies des jointures ou de défauts de forme. Il y en a pourtant une, la phthisie (ou consomption) contre laquelle on ne saurait trop se mettre en garde. En conséquence de causes que nous n'avons jamais vues bien expliquées, il y a, dans quelques-unes des meilleures races d'animaux, une tendance à une faiblesse de constitution qui se termine par une maladie des poumons. Quelquefois aussi les animaux à courtes cornes sont affectés de maladies de jointures, particulièrement des jointures du genou et du jarret. Des jointures atteintes de maladie seront plus aisées à observer que la faiblesse des organes de la respiration. L'état de la peau, l'apparence de l'œil, s'il est fixe ou peu animé, accompagnés d'une toux plus ou moins aiguë, ou le manque de muscularité dans la forme, doivent mettre ceux qui jugent des animaux en garde contre le danger de la phthisie. Il est important de ne pas perdre de vue qu'un haut état de santé est plus essentiel dans un animal tenu pour propagation que la symétrie de la forme : les deux qualités devraient être combinées ou jointes ensemble, mais sans la première, la dernière devient comparative-ment sans valeur. L'influence du père ou de la mère sur la progéniture dépend du degré de vigueur mentale ou corporelle, dans la constitution, aussi bien que du temps de la procréation.

Les points suivants de perfection sont arran-

gés dans l'ordre que nous regardons comme le plus essentiel.

10. Lignée du côté du mâle.
20. Lignée du côté de la femelle.
30. Oeil plein, tranquille, et regard intelligent.
40. Tête fine, s'amincissant vers le museau, narinées grandes, avec teinte orangée le long du museau et des yeux, et dans l'intérieur des oreilles.
50. Toucher doux, élastique, cédant comme si la peau couvrait une matière grasse entre elle et les muscles.
60. Poitrine enfoncée, bien arquée et circulaire.
70. Jarrets larges, élevés et ouverts aux pointes.
70. Quartiers longs, larges, et pleinement développés en descendant vers les jointures du jarret.
90. Cou de belle forme, droit, un peu long, fin, sans apparence de rudesse.
100. Joux petites et maigres.
110. Gorge nette et bien développée.
120. Les pointes des projections osseuses plus ou moins couvertes de matières grasses correspond à l'état de l'animal.
130. Dos large, depuis le haut du cou jusqu'à l'insertion de la queue; et la queue à angles droits avec le dos.
140. Palerons courts, légers, et revêtus de maigre et de gras, et placés largement aux pointes.
150. Les pointes derrière les épaules pleines et en ligne avec les épaules et le dos. S'il en est ainsi, tout le dos sera revêtu de chair d'une manière correspondante.
160. Corps arqué, modérément gros dans la vache, moindre dans la génisse.
170. Côtes bien placées, et espace modéré entre la dernière côte et la hanche.
180. Poil épais, fourré, fin et soyeux.
190. Pis, dans la vache, de grandeur moyenne, en ligne avec le ventre, et se relevant par derrière. Trayons de grandeur moyenne et convenablement placés. Dans la génisse, pis lâche derrière; le bout développé par-devant, correspondant à la condition.
200. Jambes placées carrément, avec genou plein et jointures du jarret larges et musculieuses au-dessus, et modérément larges au-dessous des jarrets et des genoux.
210. Cornes unies, pas trop épaisses à la base, blanches ou d'une teinte brune claire correspondante à la couleur de la peau.
220. Oreilles modérément longues, de for-

me ovale; revêtus d'un poil soyeux dans l'intérieur.

230. Couleur riche, ou rouane claire blanche et rongée ou blanche. De petites taches noires sur une peau blanche ont un effet désagréable, particulièrement si le poil est blanc, et les taches noires.

240. Queue bien pendue, ninée vers la pointe, longue allant jusqu'au-dessous de la jointure du jarret.

250. Pieds sains, de grandeur modérée et de forme ronde.

260. Apparence générale vive, gaie, docile, &c.

270. Taille moyenne: dans les jeunes animaux, si elle est trop grande, il y aura tendance à une forme grossière.—*North British Agriculturist.*

LAIT. Remplacement du lait maternel:— Faites bouillir dans une quart de'eau, deux onces de corne de cerf sur un feu doux, jusqu'à ce que le tout se réduise à une pinte; mêlez avec deux fois cette quantité de lait de vache, et ajoutez-y un peu de sucre. Cela forme pour les enfans un lait convenable, qui approche beaucoup de celui de femme.

Lait des vieillards, ou boisson salutaire, — Battez un jaune d'œuf dans un bol ou un bassin, et le mêlez avec un peu de crème ou du lait, et un peu de sucre, suivant la quantité dont on a besoin, et laissez tous les ingrédients se bien incorporer. Il faut verser un verre de liqueur spiritueuse, ou même davantage, pour empêcher la crème ou le lait de se cailler. Ce mélange se trouvera très-utile aux voyageurs qui sont obligés de partir de très-bonne heure, particulièrement si le temps est froid.

Lait d'ânesse artificiel, — Deux onces d'orge perlé, deux onces de râpures de corne de cerf, trois onces de racine d'Éryngium candie, neuf clous de jardin, sont les ingrédients qu'il faut faire bouillir dans six quarts d'eau de fontaine jusqu'à réduction de moitié; mettez deux cuillerées de lait de vache dans une demi-pinte de la liqueur ci-dessus, et buvez-la chaude une demi-heure avant de sortir du lit, le matin.

Moyen de conserver le lait frais des années entières, — Du lait frais, mis dans une bouteille bien bouchée, qu'on plonge, pendant un quart-d'heure, dans de l'eau bouillante, peut être conservé, pendant plusieurs années, presque aussi sain qu'il était d'abord.

On peut encore en faisant évaporer le lait à une douce chaleur, obtenir une poudre ou

extrait sec, qui se conserve également fort bien dans une bouteille rigoureusement bouchée, et qui au moyen de l'eau tiède, régénère le lait à quelque époque que ce soit.

Manière d'obtenir du petit-lait extemporainement.—On prend la quantité de lait que l'on veut : on le met dans un vase de terre vernissée, et on le fait chauffer très-doucement : on ajoute, pour une pinte de lait, environ quinze grains de présure délayée dans trois ou quatre cuillerées d'eau, et on le mêle avec une spatule ; à mesure que le lait s'échauffe, il se caille, et le petit lait se sépare. Quand le petit lait est bien chaud, on le passe à travers un linge blanc. Il est toujours blanchâtre et un peu trouble ; on peut le clarifier de la manière suivante :

On met un blanc d'œuf dans une terrine de terre vernissée, et on le fouette en y ajoutant un verre de petit-lait ; on met ensuite le reste du petit-lait et on fait bouillir le tout. On retire du feu ; on laisse refroidir, et on fait passer le petit-lait au travers d'un papier gris qu'on arrange sur un entonnoir de verre ; par ce moyen, on l'obtient parfaitement clarifié, et d'une couleur verdâtre.

Si l'on manque de présure, on peut se servir, avec un égal succès, d'une cuillerée de vinaigre, ou d'un demi-gros de crème de tartre réduite en poudre.

On emploie encore avec avantage les fleurs d'artichaut, connues sous le nom de *charbonnettes*. On en fait infuser deux pincées, pendant un quart d'heure, dans un demi verre d'eau bouillante ; on exprime les fleurs, et on mêle cette infusion avec le lait. Le reste de l'opération se fait comme avec la présure.

Moyen de remplacer le lait ou la crème.— Dans les endroits où l'on ne peut pas facilement se procurer de la crème ou du lait, on peut facilement leur substituer un blanc d'œuf battu fortement dans un bol, en y versant graduellement du thé bouillant pour l'empêcher de tourner. Il est difficile de distinguer au goût si ce mélange n'est pas fait avec de la crème. Cela peut être d'un bon usage sur mer, puisque l'on peut conserver des œufs frais de beaucoup de manières.

VUE.—Conseils sur la manière de conserver la vue. 1o On doit ne pas s'exposer à son réveil trop subitement à une grande clarté.

2o Il faut éviter de se frotter les yeux rudement ; mais seulement passer légèrement le doigt sur les paupières, et se servir même d'un

peu de salive quand on éprouve de la difficulté à les ouvrir.

3o Il est aussi utile de se laver les yeux le matin et pendant le jour, autant de fois qu'ils en ont besoin, avec de l'eau pure de fontaine ou de rivière.

4o Quand on est sédentaire et que l'on fait un usage forcé de sa vue, on doit choisir un appartement bien éclairé.

5o Il est nécessaire de se préserver les yeux d'une lumière trop vive.

6o Ainsi les chapeaux garnis d'une étoffe lustrée ou brillante, les ameublements d'une couleur tendre, la surcharge des dorures et la multiplicité des glaces doivent être soigneusement évités.

7o Tout vêtement trop étroit, qui serre quelque partie du corps, de manière à gêner la libre circulation, occasionne toujours vers la tête un flux de liqueurs trop abondant capable d'affaiblir la vue.

8o Les vapeurs des urines et des excréments d'animaux sont également très-nuisibles.

9o Pour tenir les yeux en bon état, il est essentiel de respirer un air pur, et de ne pas négliger l'usage libre et fréquent d'un grand air.

10o Toutefois, par un temps sec, un vent violent est nuisible à cause de la poussière qu'il élève.

11o Il faut se tenir le ventre libre, et quand on est aux lieux ne point faire d'efforts ; car des pressions répétées font monter le sang à la tête et nuisent à la vue.

12o Lorsqu'on reste long-temps dans l'obscurité on nuit autant à ses yeux qu'en s'exposant à l'éclat du soleil.

13o Les veilles prolongées ont aussi une influence funeste sur cet organe : on doit donc ne pas trop exiger de sa vue, quelque bonne qu'elle paraisse.

14o Lorsqu'on est nécessairement attaché à ses occupations, il faut chercher à les diversifier. On ferme de temps en temps les yeux ; on se promène dans la chambre ; on prend le grand air un instant ; enfin, on a soin d'entretenir la transpiration par des bains de pieds d'eau tiède où l'on a fait fondre un peu de sel et versé du vinaigre.

15o On doit s'abstenir de tout travail attachant aussitôt après son réveil et après le repas, ainsi que le soir à la lumière.

16o On doit dans le travail se ménager autant que possible une lumière égale ; et à cet égard, les lampes astrales offrent incontestablement la manière la plus favorable d'éclairage.

COMPARAISON DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

FAITES A MONTREAL DURANT LE MOIS D'AOUT, POUR LES HUIT DERNIERES ANNEES.

PAR L. A. HUGUET LATOUR.

Années.	Thermomètre.		Baromètre.		Vents.						Atmosphère.								
	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	N.	N. E.	E.	S. E.	S.	S. O.	O.	N. O.	Betu.	pluie.	neige.	grêle.	tonn.	éclair.	
1845	95 le 10	59 le 27	29.78 le 28	29.16 le 11	14	4	1	1	20	10	39	5	10	1	3	..
1846	95 le 13	55 le 19	29.97 le 19	29.63 le 16	3	7	12	46	23	22	9	1	..
1847	99 le 10	55 le 19	29.66 le 25	29.36 le 19	3	3	1	..	2	12	39	20	13	18	2	..
1848	93 le 13	56 le 21	29.95 le 27	29.38 le 5	21	14	5	2	4	11	28	10	20	11	2	1
1849	89 le 26	62 le 15	29.83 le 12	29.43 le 14	3	2	9	9	21	14	29	3	15	16	3	4
1850	94 le 6	53 le 27	29.02 le 18	29.39 le 26	26	17	13	1	14	6	12	14	18	13
1851	93 le 1	47 le 26	29.86 le 4	29.31 le 25	5	5	3	5	14	7	48	6	22	9	1	2
1852	93 le 14	58 le 16	30.10 le 22	29.50 le 27	4	27	8	2	13	18	15	6	20	12	..	2

REMARQUES FAITES A MONTREAL DURANT LE MOIS D'AOUT, PAR L. A. H. L.

1645. 22—La récolte commence dans les environs de Québec.

1809. La plus haute température du mois à Québec, a été de 78 degrés.

1810. do do do 84 do

1811. do do do 84 do

1812. do do do 76 do

1813. do do do 88 do

1814. do do do 82 do

1815. do do do 78 do

1816. do do do 84 do

1817. do do do 84 do

1818. do do do 82 do

1813. 3—La plus haute température de l'année, à Québec a été de 88 degrés.

1816. 26—Entre 7 et 9 heures du soir, fort orage à Montréal, grêle d'une grosseur étonnante poussée par le vent accompagné d'éclairs et de tonnerres épouvantables. Le tonnerre tue une femme à Terrebonne.

1817. 4—Vers les 6 heures du soir, ouragan à Montréal, accompagné d'une grande obscurité, de deux coups de tonnerre et d'un torrent de pluie; il dura près d'un quart d'heure, et il fut d'abord si violent que non seulement il abattit les clôtures, mais les emporta à une distance considérable, qu'il rompit ou déracina un grand nombre d'arbres dans les vergers, et endommagea les toits de plusieurs maisons.

1821. 14—La plus haute température de l'année, à Chambly, a été de 88 degrés.

1723. 7—La plus haute température du mois, à Montréal 80 degrés.

— 21—La plus basse do 68 do

1827. 20—Orage—le tonnerre tombe, à la Côte St. Luc, sur une grange qui contenait 3000 bottes de foin, et 3000 gerbes de bled, voitures, instruments d'agriculture.

— 3—La plus haute température du mois à Montréal, a été de 82 degrés.

— 29—La plus basse do 54 do

1833. Il y eut 10 jours de pluie dans ce mois, à Montréal,

1836. Il est tombé 2.95 pouces de pluie dans ce mois.

1837— do do 0.60 do.

— Maximum de la température de ce mois 80 degrés.

— Minimum do do 46 do

1838. 7—Maximum do 88 do

— 26—Minimum do 41 do

— Il est tombé 1.85 pouces de pluie, dans ce mois, à Montréal.

1838. La plus haute température du mois, à Nicolet, a été de 85 degrés.

1839. 19—La plus haute température de l'année à Montréal, a été de 86 degrés.

1841—18 do do do 86 do

1845—10 do do do 95 do

1846—13 do do do 95 do

1848—13 do do do 93 do

1839—19 La plus haute température de l'année, à Nicolet, a été de 85

1841—18 do do do 86

1846— 5 do do do 86

1851—Dans la nuit du 12 au 13, un orage épouvantable de pluie et de tonnerre éclate sur plusieurs paroisses de l'extrémité de notre district et particulièrement sur Berthier et à St. Cuthbert, où la foudre surtout a causé des dommages considérables, incendiant plusieurs propriétés. Le tonnerre tomba sur pas moins de six différentes places, presqu'en même temps. A Berthier il réduisit en cendres une grange, ainsi que plusieurs autres bâtiments qui contenaient plusieurs centaines de botes de foin, voitures, etc. Dans la concession du St. Esprit, un hangard et une écurie dans laquelle se trouvait un superbe cheval, devinrent la proie des flammes.

REMARQUES FAITES DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE, PAR L. A. H. L.

1735. 15—Les vaisseaux de Jacques Cartier sont pris par les glaces dans la rivière St. Charles, près de Québec, et très peu de temps après, la rivière, tant en haut qu'en bas de Montréal fut complètement gelée.

1745. 10—On continue à labourer jusqu'au 10, aux environs de Québec: les animaux vont au champ jusqu'au 18.

1809. La plus haute température du mois à Québec, a été de

1810. do do do 46°

1811. do do do 47°

1812. do do do 52°

1813. do do do 58°

1814. do do do 52°

1815. do do do 40°

1816. do do do 65°

1817. do do do 48°

1812. 22—Premier bateau à vapeur, entre Québec et Montréal, le *Swiftsure*.

1816. 9—Samedi, à midi et cinq minutes, secousse de tremblement de terre assez violente et sentie dans toute l'étendue de la ville, accompagnée de bruit considérable.

— 16—Samedi, à 8 heures-et-demie du matin, une autre secousse de tremblement de terre éprouvée en cette ville: durée environ 30 secondes.

— Le temps très doux dans ce mois.

1819. 7—Obscurité à Montréal.

1823. 2—Plus haute température du mois à Montréal, le thermomètre marqua. 50°

— 16—Plus basse do do do 16°

— Il y a eu cinq jours de neige et 4 jours de pluie dans ce mois.

1830. Il est tombé dans ce mois à Montréal,

1831. do 4-65 do do

1832. do 7-80 do do

1833. do 3-35 do do

1834. do 2-95 do do

1835. do 11-95 do do

1833. Le temps a été charmant durant le mois de novembre qui est ordinairement le plus désagréable de l'année. Il n'y eut que 3 jours de neige.

1835. Au village Dehartzeh, Montréal, le thermomètre marqua le 27 nov. —S degrés.

28 nov. do do 25 do

29 do do do 14 do

30 do do do —10 do

1836. 30—Premiers chemins d'hiver à Québec. — Il tomba 5 pouces de neige et 2 pouces-et-demi de pluie dans ce mois, à Montréal.

1837. 4 au 5—Vent frais du N. O. accom-

pagné de neige, commença à 8 heures du matin le 4 novembre.

— 14—Aurore boréale très brillante, commença à 6 heures du soir; à 8 heures-et-demie, elle était dans sa plus grande beauté; magnifiques rayons cramoisis, du zénith à l'est et à l'ouest.

— 16—Grande tempête de neige du nord-est, commença à 3 heures de l'après-midi et dura jusqu'à 7 heures.

— 19—Pluie constante, tomba depuis 10 heures de l'après-midi, et continua sans interruption durant les 20, 21 et 22 jusqu'à 9 heures du soir—vent nord-est—Baromètre 28-87.

— 30 nov. au 13 déc. saison extraordinairement douce, pluies chaudes, navigation ouverte, les bateaux à vapeur marchent jusqu'au 13 décembre.

— 23, 24, 25—Vent frais du S. O., fort et continu, neige le 25.

— La plus haute température du mois à Montréal, a été de 48 degrés.

— La plus basse do do 2 do

1838. 1—Première neige de la saison tombée à Nicolet.

— 5—La plus haute température du mois à Montréal, le therm. marqua 51 degrés.

— 24—La plus basse, do do—3 do

— 5—Le vent nord commença à 7 heures du soir, fut violent toute la nuit, accompagné de pluie, jusqu'à 9 heures du matin du 6 novembre, auquel temps il changea soudainement et passa au sud-ouest, vent frais avec neige et grésil, jusqu'à 9 heures du matin du 7 novembre, auquel temps le vent changea encore soudainement et passa au nord et continua avec violence toute la journée.

— Il est tombé 1-5 pouce de pluie et 9-75

pouces de neige dans ce mois, à Montréal.

1838. La plus haute température du mois à Nicolet, a été de

1839. do do do 49 degrés.

1839. do do do 45 do

1840. 23 24—Dans la nuit du 23 au 24 et le 24, il est tombé à Montréal, 15 à 18 pouces de neige.

1842. 7—A 8 heures 50 minutes du matin, à Nicolet, légère secousse de tremblement de terre, durant plusieurs secondes, accompagnée d'un grand bruit et d'oscillation.

1844. 28 29—Dans la nuit du 28 au 29, secousse de tremblement de terre à Montréal et à Longueuil.

— 29—Le Lac St. Pierre est fermé.

1846. 10—Première neige de la saison, tombée à Nicolet.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

FAITES À MONTRÉAL DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE, 1852, AVEC DES REMARQUES SUR LES CHANGEMENTS DE L'ATMOSPHÈRE,

PAR L. A. HUGUET-LATOURE,

Membre des Sociétés d'Histoire Naturelle, d'Horticulture de Montréal, d'Agriculture du B.-C., etc. Correspondant des Sociétés Litt. et Hist. de Québec, d'Hist. de Massachusetts et de Québec, etc.

Date.	Lune.	Jours.	Thermomètre.			Baromètre.			Direction des vents.			Variation de l'atmosphère.			Remarques.					
			8 h. A.M.	1 h. P.M.	6 h. P.M.	8 h. A.M.	1 h. P.M.	6 h. P.M.	8 h. A.M.	1 h. P.M.	6 h. P.M.	8 h. A.M.	12 h. MIDI.	6 h. P.M.	bo.	pluie.	neige.	grêle.	tonn.	éclair.
1		Lundi.....	37	43	39	29.57	29.60	29.60	R.	N. E.	N. E.	pluie	pluie	pluie	...	1
2		Mardi.....	42	48	40	29.24	29.16	29.16	N. E.	N. E.	N. E.	pluie	pluie	pluie	...	1
3		Mercredi.....	39	43	39	29.29	29.49	29.52	N.	N. O.	N. O.	clair	couv.	pluie	...	1
4		à 7 h. 48 m. du soir.....	35	40	35	29.76	29.73	29.79	N. O.	N. O.	N. O.	clair	clair	clair	1	
5		Vendredi.....	37	39	31	29.81	29.79	29.80	O.	N. O.	N. O.	nuag.	nuag.	nuag.	1	
6		Samedi.....	39	39	30	29.81	29.69	29.64	N. E.	N. O.	N. O.	clair	clair	clair	1	
7		Dimanche.....	29	40	37	29.69	29.72	29.32	O.	S. O.	N. O.	clair	clair	nuag.	1	
8		Lundi.....	31	31	30	29.62	29.72	29.75	O.	N. O.	N. O.	clair	clair	nuag.	1	
9		Mardi.....	33	38	31	29.88	29.85	29.87	E.	N. E.	N. E.	clair	clair	nuag.	1	
10		Mercredi.....	30	35	32	29.86	29.90	29.91	N. O.	O.	O.	nuag.	nuag.	nuag.	1	
11		à 11 h. 43 m. du matin.....	39	35	30	30.04	30.00	29.98	O.	N. O.	N. O.	clair	clair	clair	1	
12		Vendredi.....	29	32	28	29.67	29.47	29.43	N. E.	N. E.	N. E.	clair	neige	couv.	...	1	
13		Samedi.....	33	33	29	29.46	29.47	29.46	O.	O.	O.	nuag.	nuag.	couv.	...	1	
14		Dimanche.....	27	30	26	29.35	29.34	29.37	O.	O.	N. O.	neige	neige	couv.	...	1	
15		Lundi.....	22	26	24	29.35	29.36	29.39	N. O.	N. O.	N. O.	clair	clair	nuag.	1	
16		Mardi.....	23	29	26	29.34	29.37	29.40	N. O.	N. O.	N. O.	nuag.	nuag.	nuag.	1	
17		Mercredi.....	39	35	31	29.65	29.69	29.73	O.	O.	O.	nuag.	couv.	couv.	1	
18		à 9 h. 31 m. du matin.....	32	34	29	29.75	29.76	29.79	N. O.	N.	N. E.	nuag.	nuag.	nuag.	1	
19		Vendredi.....	28	30	27	29.84	29.82	29.85	N.	N. O.	N. O.	nuag.	clair	nuag.	1	
20		Samedi.....	32	33	30	29.97	29.95	29.99	N. O.	N. O.	N. O.	couv.	couv.	couv.	1	
21		Dimanche.....	29	30	29	30.17	30.20	30.21	N. O.	N. O.	N.	nuag.	clair	couv.	1	
22		Lundi.....	24	28	22	30.21	30.10	30.01	N. E.	N.	N.	nuag.	clair	couv.	...	1	
23		Mardi.....	21	28	20	29.85	29.90	29.95	N.	N.	N.	neige	nuag.	clair	...	1	
24		Mercredi.....	10	24	20	30.06	30.00	29.95	N.	N. O.	O.	clair	clair	clair	1	
25		Jeudi.....	22	26	21	29.87	29.84	29.80	N.	N. E.	E.	nuag.	nuag.	couv.	...	1	
26		à 1 h. 48 m. du soir.....	29	32	27	29.52	29.36	29.40	S.	S.	S.	pluie	pluie	pluie	...	1	
27		Samedi.....	34	39	35	29.40	29.27	29.39	S.	S.	O.	pluie	pluie	pluie	...	1	
28		Dimanche.....	24	36	29	29.52	29.70	29.79	O.	O.	O.	clair	clair	clair	1	
29		Lundi.....	29	33	27	30.05	29.96	29.96	O.	O.	O.	nuag.	nuag.	couv.	...	1	
30		Mardi.....	29	34	26	30.01	30.00	30.04	O.	S. O.	S. O.	nuag.	nuag.	nuag.	...	1	

COMPARAISON DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES À MONTRÉAL DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE, POUR LES HUIT DERNIÈRES ANNÉES

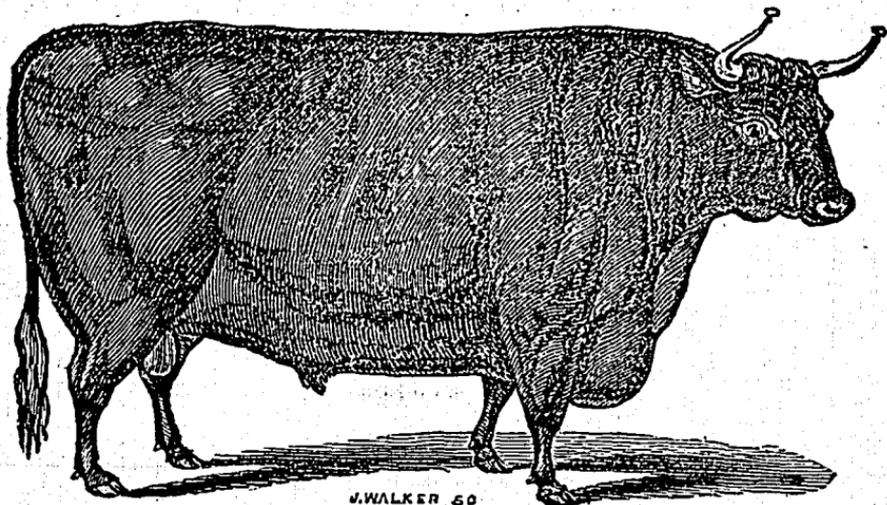
Années.	Thermomètre.		Baromètre.		Vents.						Atmosphère.								
	Maximum	Minimum	Maximum.	Minimum.	N.	N. E.	E.	S. E.	S.	S. O.	O.	N. O.	beau.	pluie.	neige.	grêle.	tonn.	éclair.	
1845	61 lo 1	2 lo 29	30.59 lo 29	28.37 lo 10	1	12	3	19	33	22	10	14	10	...	1	...
1846	65 lo 3	17 lo 25	30.64 lo 1	29.11 lo 26	1	12	5	7	26	18	18	7	6
1847	61 lo 2	2 lo 29	30.55 lo 30	29.32 lo 14	6	4	6	10	10	37	20	7	13	27	1
1848	50 lo 1	12 lo 10	30.33 lo 11	29.68 lo 25	10	2	1	17	8	26	21	13	6	11	3
1849	58 lo 7	25 lo 30	30.07 lo 16	29.31 lo 30	7	8	7	6	9	38	12	18	9	3
1850	53 lo 3	22 lo 28	30.10 lo 7	29.07 lo 18	3	14	2	9	16	4	22	6	6	4
1851	46 lo 8	5 lo 27	30.29 lo 11	29.09 lo 2	10	9	8	8	7	43	4	26	2	2
1852	48 lo 2	10 lo 24	30.24 lo 21	29.16 lo 2	13	13	4	6	3	24	27	14	8	11

COMPARAISON DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU BASSIN DE CHAMBLY, DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE, POUR SEPT ANNÉES.

1820.		1821.		1822.		1823.		1824.		1825.		1826.	
Max.	Min.												
54	8	52	-3	53	16	54	11	43	16	63	15	59	23

Les estampes suivantes représentant un Taureau de Devon et un Taureau d'Hereford, donneront une idée de la forme des animaux de ces races, dont les bons juges font un grand cas : chacune d'elles a obtenu le plus haut prix, dans sa classe particulière, aux expositions où les plus beaux animaux du monde ont concouru avec elles. Quelques personnes pourront croire que ce sont des représentations trop flatteuses de ces animaux, mais nous sommes convaincu qu'elles sont parfaitement ressemblantes.



TAUREAT DE DEVON,

Appartenant à M. Thomas Bond, du Somerset, qui a obtenu le premier prix de £50, à l'assemblée de Northampton de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre.

Journal d'Agriculture

ET

TRANSACTIONS

DE LA

Société d'Agriculture du Bas-Canada.

MONTREAL, DÉCEMBRE, 1852.

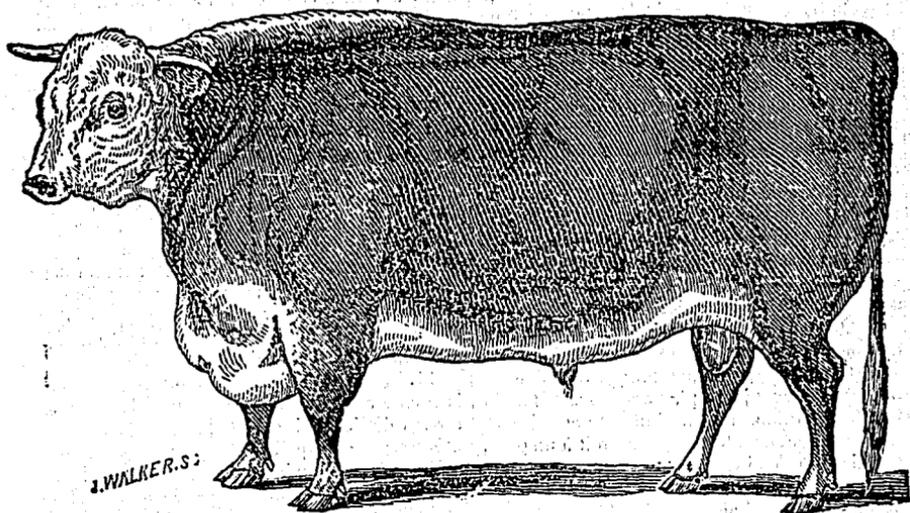
AVIS AUX ABONNES DU JOURNAL D'AGRICULTURE.

Nous prenons la liberté d'informer les Abonnés, que Mr. G. H. Cherrier ne s'est pas trouvé en état d'aller recueillir les souscriptions pour le Journal d'Agriculture, comme il se l'était proposé, en mars dernier; en conséquence, les Souscripteurs sont respectueusement priés de payer leurs souscriptions, dans le plus court délai possible, aux Salles de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, ou d'en

faire tenir le montant, par la Poste, au Secrétaire et Trésorier de la Société, Wm. Evans, à Montréal.

REGLEMENS POUR LES EXPOSITIONS AGRICOLES.

Ayant été prié de proposer ce qu'il conviendrait d'établir ou régler pour les Expositions Agricoles, nous nous sommes efforcé de rédiger une suite de réglemens ou règles générales, de nature à pouvoir être révisées et modifiées de manière à pouvoir convenir généralement. Il peut paraître y avoir de l'arbitraire et de la présomption à proposer des règles générales pour ces expositions; mais comme les fonds proviennent en grande partie de deniers pris sur le revenu public, nous sommes persuadé qu'il serait nécessaire et utile en même temps.



TAUREAU D'HEREFORD,

Qui a obtenu le premier prix de £50, à l'une des Expositions de la S. R. A. d'Angleterre.

mens généraux pour la conduite de ces expositions. Les directeurs des Sociétés d'Agriculture peuvent être changés annuellement, et les réglemens adoptés par un bureau de directeurs, cette année, pourront être changés par un nouveau bureau, l'année prochaine. Nous avons vu des particuliers exclus du concours, à des montres d'animaux, parce qu'ils n'avaient pas été souscripteurs pendant un certain espace de temps, avant la montre. Nous regardons un pareil règlement comme inconvenant, par la raison que le gouvernement accorde une partie considérable des fonds appropriés pour ces expositions et pour l'encouragement général de l'Agriculture, et qu'on pourrait par-là exclure du concours les meilleurs animaux et les meilleurs articles, seulement parce que leurs possesseurs n'auraient pas été membres de la Société un certain nombre de mois avant la montre, quoique prêts à payer leurs souscriptions comme membres, avant de concourir. Des animaux ou produits inférieurs ne peuvent obtenir des prix, si des animaux, etc., supérieurs sont

amenés en avant, même à la onzième heure, et il serait déraisonnable et préjudiciable de les exclure, si l'on avait réellement en vue d'encourager ce qu'il y a de mieux. Quand des réglemens judicieux sont une fois établis, il faut qu'ils soient strictement mis en force, et particulièrement dans tous les cas où des concurrents auraient tenté d'en imposer, quant à la race ou à l'âge des animaux, et de leur entretien, ou lorsqu'il y a tentative de déception, à l'effet d'obtenir des prix pour des animaux ou d'autres articles exposés.

Nous nous permettrons maintenant de soumettre à la considération des Lecteurs les réglemens suivans pour les expositions agricoles, dans l'attente qu'ils pourraient être modifiés de sorte à pouvoir être adoptés généralement par les Sociétés d'Agriculture.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES EXPOSITIONS AGRICOLES.

1. Que tous prix offerts, aux Expositions Agricoles, seront régulièrement classés et numérotés.
2. Qu'il ne sera loisible à aucun individu

d'inseire plus d'un animal ou lot d'animaux dans la même classe, ou d'obtenir plus d'un prix dans la même classe.

3. Qu'aucun animal ou lot ne pourra obtenir le même prix une seconde fois, mais que cela n'empêchera pas que de jeunes animaux ne puissent être mis au concours subséquemment dans des classes pour des âges plus avancés.

4. Qu'aucun étalon n'aura droit à un prix, s'il n'a pas été tenu dans le comté ou le district, pendant les six mois précédents, et s'il n'a pas été annoncé publiquement qu'il couvrirait les cavalles, avec mention du lieu où il sera tenu, et du prix exigé.

5. Que les jumens poulinières seront exclues du concours, à moins que leurs poulains ne soient exposés en même temps, afin que les experts puissent juger plus correctement de la bonté de l'animal comme jument poulinière.

6. Qu'aucune vache n'aura droit à un prix, à moins que les juges experts ne soient convaincus qu'elle a vêlé, le ou après le premier de janvier précédent, ou qu'elle ne soit évidemment pleine au temps de l'exposition.

7. Que tout individu qui obtiendra des prix pour un animal mâle destiné au croû, sera tenu de permettre l'usage de tel animal à un certain nombre de demandans, à un taux modéré, savoir: étalons de selle, pas plus de huit piastres; étalons de trait, pas plus de quatre piastres; taureaux, pas plus d'une piastre; bœliers et verrats, pas plus d'une demi-piastre chacun.

8. Afin d'encourager l'importation de variétés supérieures d'animaux de races pures, les animaux ainsi importés, offrant des preuves satisfaisantes de leur lignée, s'il leur est adjugé, dans l'année qu'ils auront été importés, des premiers prix dans les classes dans lesquelles ils auront été inscrits, à une exposition agricole en Canada, le possesseur aura droit au double du montant de tel prix, mais ce privilège ne pourra être réclamé que quand il aura été adjugé des premiers prix aux animaux importés.

9. Que chaque concurrent, ou individu représentant un concurrent, remettra au Secrétaire de la Société ou de l'exposition, avant 9 heures de l'avant-midi du jour de la montre, ou plutôt, un état ou exposé de son nom et de sa résidence, de la race et de l'âge et de l'espèce de l'animal ou lot, avec le numéro de la classe dans laquelle tel animal ou lot devra être exposé, et si c'est un animal gras, de l'espèce et de la qualité de la nourriture avec laquelle il aura été engraisé, et de la

condition où il était lorsqu'il a été mis à l'engrais, et s'il s'agit de vaches, du temps quelles ont cessé de donner du lait, avec tout autre renseignement utile, et chaque certificat sera signé par le possesseur des animaux.

10. Qu'à chaque exposition agricole, il sera du devoir des directeurs ou comités de direction, de faire d'avance sur le terrain de l'exposition, des rangs de piquets, ou claires-voies, avec poteaux et anneaux auxquels les animaux puissent être attachés dans les différentes classes dans lesquelles ils auront été inscrits, et à cette fin la claire-voie sera divisée et numérotée régulièrement pour chaque classe, et pour les moutons exposés par lots il sera préparé des enclos convenables et numérotés, et il en sera de même pour les cochons.

11. Que tous animaux ou lots inscrits dans la même classe, seront tenus ensemble sur le terrain de l'exposition, à la place qui leur aura été assignée, et qu'il ne sera pas permis d'y mêler d'autres animaux, afin que les juges soient en état de comparer et de mieux déterminer le mérite et la valeur de chacun d'eux.

12. Qu'il ne sera pas permis de faire entrer des animaux sur le terrain de l'exposition, sans qu'ils soient retenus d'une manière convenable, au moyen d'une chaîne, courroie ou corde, afin que la personne qui les a en soin les puisse conduire à la place convenable et les y attacher, et que chaque animal ou lot aura une étiquette portant le numéro de la classe dans laquelle il aura été inscrit, et il y aura sur chaque étiquette une lettre de l'alphabet, ainsi: Classe 1, A., classe 1, B, &c., afin que les juges puissent distinguer les animaux ou lots d'animaux inscrits dans la même classe, l'un de l'autre, en adjudicant les prix; et ces étiquettes seront imprimées et données par le Secrétaire aux expositeurs, en inscrivant les animaux à exposer.

13. Qu'aucun animal ou lot, reçu à ces expositions, ne sera retiré du terrain durant la montre, sans le consentement des personnes chargées de diriger l'exposition.

14. Qu'aucun animal destiné à propager n'aura droit à un prix, si les experts jugent qu'il aura été trop engraisé pour les fins de la propagation, au temps de l'exposition.

15. Que les juges experts seront nommés du consentement de la majorité des directeurs de l'exposition, et que nul individu ne sera habile à agir comme juge, s'il est intéressé directement ou indirectement.

16. Que dans le cas où un concurrent tenterait d'en imposer aux experts, ou présenterait un certificat qui ne serait pas vrai

dans toutes ses particularités, tel concurrent sera exclu du concours, et deviendra inhabile à concourir à toute exposition future tenue à l'instance de la même Société ou des mêmes directeurs.

17. Les concurrents et autres individus, excepté ceux à qui les animaux ont été donnés en soin, seront, s'il est possible, exclus du terrain de l'exposition, durant le temps que les experts examineront les animaux et autres articles et feront leurs adjudications.

18. Il n'est pas permis de faire concourir pour des prix des taureaux âgés de plus de cinq ans, des vaches de plus de sept ans; des bœufs de plus de quatre ans, des brebis de plus de trois ans; des verrats et des truies de plus de deux ans. L'âge des animaux, excepté les jeunes cochons, à compter du 1er janvier de l'année dans laquelle ils seront nés:

19. Quand des grains, des graines ou des racines seront exposés par échantillons pour concours, chaque expositeur devra remettre un rapport ou compte-rendu par écrit, mentionnant la variété des grains, des graines ou des racines, la qualité du sol, le mode de culture, l'engrais employé, le temps de la semence et de la récolte, le produit par arpent et toute autre particularité intéressante.

20. Lorsque des prix seront adjugés pour des échantillons supérieurs de grain ou graine d'une sorte ou variété quelconque, les échantillons deviendront la propriété de l'association ou Société à l'instance de laquelle l'exposition a lieu, pour être par elle vendus ou distribués à des cultivateurs pour semence.

21. Dans tous les cas où il pourrait s'élever des doutes à l'égard du concours ou du droit à des prix, les directeurs de l'association ou société d'agriculture à l'instance de laquelle l'exposition a lieu, décideront, et leur décision sera finale.

22. Que tout particulier qui sera ou deviendra membre d'une association ou société agricole, aura droit d'inscrire ses animaux, ou toutes autres productions ou manufactures, pour concours à une telle exposition, pourvu que tel particulier réside dans les limites de la juridiction de telle association ou société.

CONDITIONS POUR LES CONCOURS DE CHARRUES.

1. Sera disqualifié tout candidat dont la tranche sera arrangée par tout autre moyen que la charrue ou le pied du labourer, ou qui souffrira qu'il soit donné aide au labourer, en arrangeant ses fers, ou autrement.

2. Tout individu qui aura obtenu un prix à

un concours de charrues précédent, à moins que ce ne soit dans une classe pour les jeunes gens, sera disqualifié, mais ces individus pourront concourir dans une classe séparée pour une récompense honoraire ou autre.

3. Les prix seront adjugés aux candidats qui auront fait l'ouvrage dans le plus court espace de temps et de la meilleure manière.

N. B. Les experts seront nommés comme pour les montres d'animaux.

CONDITIONS POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX POUR GRAINS, RÉCOLTES VERTES, ETC.

Tout candidat ou aspirant à des prix pour grains ou récoltes en vert, dont la ferme ne paraîtra pas aux juges experts être en bon état à proportion du temps qui s'est écoulé depuis qu'il la possède, sera disqualifié.

Tout aspirant à des prix pour grains ou récoltes en vert, qui n'aura pas fauché, ou autrement compté ou arraché toutes les mauvaises herbes sa ferme, avant que les inspecteurs y fassent l'examen des récoltes, sera disqualifié. Cette règle devra être mise en force strictement et sans exception.

RÈGLES A OBSERVER DANS L'ADJUDICATION DES PRIX POUR DES FERMES BIEN TENUES.

Ne pourra avoir droit de recevoir un prix pour une ferme bien tenue quiconque laissera courir libre un animal mâle entier, ou non coupé, qui ne sera pas nécessaire à la propagation, et dont le bétail ne sera pas tout en bonne condition. Il sera nécessaire aussi que le labourage, les clôtures, les égouts, les étables et les granges soient en bon état; que l'engrais ait été employé judicieusement, que les herbes nuisibles de toutes sortes (s'il y en avait) aient été arrachées ou détruites avant que les inspecteurs aient visité les fermes, et que l'administration ou conduite générale ait été approuvée par les inspecteurs.

Personne ne pourra recevoir des prix en même temps dans la classe pour les terres bien tenues et dans la classe pour des grains et des récoltes.

INSTRUCTIONS POUR LES JUGES EXPERTS, AUX MONTRES D'ANIMAUX, ETC.

Vous devez décider quel est le meilleur animal, ou lot d'animaux, dans chaque classe, ayant égard, en décidant, à l'excellence et à l'utilité de la forme, à la quantité de la chair, à la légèreté des débris, à la propensité à donner du lait ou à engraisser, et à la maturité hâtive; et encore, dans les moutons, à la quantité et à la qualité de la laine. Ayant signé votre adjudication, vous ne devez pas faire

mention de votre décision avant qu'elle n'ait été annoncée au comité; vous ne devez pas faire connaître les opinions les uns des autres, avant votre rapport, et le jugement de la majorité sera décisif: vous n'accorderiez pas de prix, lorsque l'animal exposé ou sa progéniture, paraîtra n'en avoir pas mérité; vous numéroterez les lots dans chaque classe, afin de faciliter la connaissance de la valeur comparative. La symétrie, la force, l'activité, la vivacité, la vigueur et une taille modérée doivent être les meilleures recommandations pour les étalons de trait.

N. B. Lorsque les experts sont nommés pour inspecter autre chose que des bestiaux, les instructions devront être altérées de manière à être applicables à cette inspection particulière, d'après les conditions générales de la Société qui doivent guider les experts dans leurs adjudications.

Nous proposerions qu'aucun animal qui aurait obtenu un prix, après avoir atteint sa maturité, ne pût concourir de nouveau. Quel que soit le prix qu'il ait obtenu, après avoir atteint l'âge mûr, il devrait être exclu de tout concours futur. Un animal parvenu à sa maturité, et qui n'est mis que dans la deuxième ou la troisième classe par des juges compétents, peut fort bien céder la place à des animaux plus jeunes. Quant aux bêtes à cornes, il serait à propos qu'il y eût quatre classes pour les taureaux, c'est-à-dire pour les taureaux d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans. Des animaux supérieurs auraient alors quatre chances successivement, et ils ne devraient pas en avoir plus. Nous proposerions le même nombre de classes pour les génisses et les vaches, pourvu qu'aucune vache ne pût concourir après l'âge de sept ans. Quant aux moutons, deux classes suffiraient, c'est-à-dire, une pour ceux d'un an, et une pour ceux de deux ans. Ces règles, à l'égard de l'âge, sont nécessaires, si l'on veut empêcher que les mêmes animaux n'obtiennent des prix une seconde fois. En adhérant strictement à ces règles, on aurait un concours plus nombreux. Nous ne trouvons pas à propos qu'on amène des animaux inférieurs aux expositions, mais nous savons que beaucoup de cultivateurs répugnent à y conduire même de bons animaux pour concourir avec ceux qui y sont menés d'année en année pour attrapper des prix. En fixant certains âges pour le concours, on aura des animaux meilleurs et en plus grand nombre. Les possesseurs d'animaux qui ont obtenu des prix, voyant qu'ils n'en peuvent

plus obtenir pour ces mêmes animaux, les vendront à d'autres cultivateurs, et s'efforceront d'avoir un troupeau de jeunes bêtes pour les remplacer, et obtenir des prix. Ceux qui possèdent de bons animaux ne devraient pas trouver à redire à ces réglemens, parce qu'ils ne les empêchent pas de pouvoir maintenir leur position, et de continuer à concourir avec succès.

Nous ne prétendons pas que les règles précédentes soient les meilleures qu'on puisse adopter, mais nous croyons qu'elles en pourraient suggérer d'autres qui conviendraient généralement. Nous détestons la manie d'attrapper, ou de chercher à attrapper des prix, ou la tentative, qui que ce soit qui la fasse, d'accaparer les prix offerts, en aussi grand nombre que possible, lors même que le concours est peu considérable. Lorsqu'il a été adjugé des prix pour des animaux, on ne devrait pas permettre qu'ils fussent de nouveau inscrits pour concourir; on ne devrait pas non plus permettre à des laboureurs qui auraient obtenu des prix, de concourir de nouveau. On ne pourrait pas trouver à redire à des parties où des animaux qui auraient obtenu les premiers prix concourraient ensemble: il en pourrait être de même des laboureurs dans des circonstances semblables. Nous proposons que les expositeurs d'animaux vivants donnent des certificats en règle, afin que ces animaux puissent être inscrits convenablement, et aussi que les propriétaires soient responsables de la description qu'ils donnent des animaux, et qu'ils soient exclus de concours, s'ils ont donné volontairement une description incorrecte dans quelqu'une de ses particularités. Nous regrettons d'avoir à dire que nous avons été plusieurs fois témoin de tentatives d'en imposer, aux monstres d'animaux, et il est besoin de beaucoup de précaution pour empêcher que pareille chose n'ait lieu. Nous avons vu aussi des prix adjugés à des animaux inférieurs, faute de concurrence. En engraisant des animaux mâles entiers pour en cacher tous les défauts, on les rend impropres à la propagation, et nous avons vu la chose pratiquée à l'égard des bêtes à cornes, des moutons et des pores. En Angleterre, lors même qu'il s'agit des bêtes à l'engrais, on n'est pas disposé à donner la préférence à des animaux surchargés de graisse ou de suif, et qui ne sont plus bons qu'à faire du savon et de la chandelle. Quant aux échantillons de grains, on essaie souvent de tromper, en montrant, non la qualité moyenne de la récolte, mais des épis ou grains choisis ex-

près pour la montre ; mais les échantillons qui obtiennent des prix doivent être laissés à la Société, pour être vendus ou distribués comme semence.

A l'égard de la proposition de déclarer inhabiles à concourir de nouveau, à des concours de charrues, des laboureurs qui auraient déjà obtenu des prix, à moins qu'ils ne les eussent obtenus dans les classes pour les jeunes gens, nous prendrons la liberté d'observer qu'il est souvent très difficile aux juges de faire leurs adjudications, aux parties de labour, à cause de la perfection de l'ouvrage fait par un grand nombre des laboureurs ; et nous sommes en conséquence persuadé que les concours de charrues deviendraient plus utiles, si l'on permettait à de nouveaux concurrents de venir en avant dans les classes pour les hommes faits.

EXPOSITION AGRICOLE PROVINCIALE ANNUELLE.

Nous espérons qu'à l'avenir, le Bas-Canada aura sa grande Exposition annuelle, comme la province du Haut-Canada l'a eue, depuis quatre ou cinq ans, et que ce sera une exposition de nature à faire voir les ressources du pays sous un jour favorable. Ces expositions pourraient changer de place annuellement, et être tenues alternativement à Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. Cet arrangement donnerait à chaque section de la province l'occasion d'exposer ses produits de toutes sortes, et ces places seraient d'un accès facile pour toutes les parties de la province, par bateaux à vapeur, ou par chemins de fer. Une exposition annuelle tenue convenablement et sous des réglemens judicieux, vaudrait mieux que cent expositions de district, comme quelques-unes de celles qui ont eu lieu dernièrement dans le Bas-Canada. Ces expositions doivent être, pour devenir utiles, conduites judicieusement, et d'après des réglemens stricts, de manière à ce que tout particulier qui aurait de bons articles à exposer fût encouragé à venir en avant, quand le concours est ouvert au plus grand nombre d'aspirans possible, et qu'il n'est permis à aucun d'eux d'accaparer un trop grand nombre de prix, ou une trop grande partie des honneurs d'une concurrence heureuse. Le but légitime

de ces expositions est de fournir l'occasion de faire voir les produits agricoles et industriels du pays, et en adjugeant des prix, de donner des certificats d'excellence dans les animaux et les produits exposés, et ces prix ne devraient être regardés que comme des témoignages honorables, de l'habileté et du soin employé à la propagation et à l'entretien des troupeaux, à la culture des récoltes, aux produits de la laiterie, des vergers et des jardins, et de tout autre genre d'industrie. Le montant des prix payés en argent pourrait être regardé comme le remboursement des frais encourus pour amener les animaux et autres articles à ces expositions. Il ne faudrait pas oublier que l'octroi de prix pour animaux ou articles supérieurs, est d'un grand avantage pour les possesseurs, en ce qu'il recommande ce qu'ils ont à vendre, particulièrement si ce sont des bestiaux. L'utilité des expositions agricoles doit dépendre principalement du grand nombre d'animaux, instrumens aratoires, fruits de la terre et de l'industrie, ainsi que du nombre des agriculteurs et autres, réunis pour les voir. Le moyen le plus efficace pour amener ce résultat serait une bonne liste de prix à adjuger d'après des réglemens de nature à donner de l'encouragement à tous les concurrents. Le grand point est d'amener les animaux et les autres produits ensemble, et d'induire les gens à les venir voir. Lorsqu'il y aura une exposition digne d'être vue, et que tous les animaux seront rangés régulièrement, les spectateurs ne manqueront de s'y rendre en foule. Jusqu'à présent, ces expositions n'ont pas, généralement parlant, excité un grand intérêt dans le Bas-Canada, parce qu'ordinairement il ne s'y est trouvé qu'un petit nombre de concurrents. Il n'y a pas eu d'arrangement ou de classification des animaux de nature à les faire paraître avec avantage, et toute l'affaire a été ordinairement mal conduite. Chez les Haut-Canadiens pareillement, l'arrangement et le placement des bestiaux n'étaient rien moins que parfaits, aux expositions. Il est absolument impossible de faire une adjudication correcte ou juste des prix, quand les animaux ne sont pas arrangés convenablement

comme ils le sont aux grandes expositions qui ont lieu en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Ces expositions, conduites convenablement, ne coûteraient pas plus qu'elles ne coûtent présentement, et les visiteurs verraient en même temps les différentes variétés et classes d'animaux ensemble aux places qui leur auraient été assignées, et seraient en état de se former une idée juste de leur valeur comparative. Les expositions agricoles, telles que conduites présentement, tant dans les Etats-Unis qu'en Canada, ressemblent plutôt à des foires tenues pour vendre des animaux, qu'à des montres faites pour qu'il soit adjugé des prix pour les meilleurs animaux. Les enclos entourés de hautes clôtures de planches sont peu convenables, aux montres d'animaux, à moins que ce ne soit pour des moutons exposés par petits lots. Des rangées de pieux ou piquets placés convenablement seraient ce qu'il faudrait pour les bêtes à cornes et les béliers, et les classes pourraient être numérotées en succession, et les animaux attachés aux piquets dans le numéro de la classe où ils auraient été inscrits pour le concours. S'il y a de la régularité à ces expositions, les visiteurs en feront plus d'estime, et les bons juges en fait d'animaux, qui pourront être présents, seront en état de voir les animaux exposés en concurrence l'un avec l'autre, et de se convaincre que les adjudications de prix sont faites correctement; et il est de grande importance qu'elles soient faites correctement, car autrement, un certificat d'excellence ou de supériorité pourrait être obtenu pour des animaux qui ne seraient ni excellents ni supérieurs aux autres: d'où il arriverait que ceux qui n'en pourraient pas bien juger, se feraient un tort sérieux en se servant de ces animaux pour le croît. Nous ne doutons pas qu'on ne pût faire que ces expositions payassent leurs dépenses, si elles étaient conduites comme il conviendrait, et nous nous flatons que la première exposition de cette sorte qui aura lieu dans le Bas-Canada sera de cette nature. Il vaudrait mieux qu'il n'y en eût point du tout que de les voir tenues confusé-

ment, sans arrangement ni ordre. Elles ne coûteraient pas plus, étant bien ordonnées, nous en sommes convaincu, que plusieurs de celles que nous avons vues, et qui étaient grandement en défaut de ce côté. Il ne serait pas nécessaire qu'il y eût des abris pour les animaux; des rangs de pieux avec anneaux et crampons de fer, pour attacher les animaux, seraient tout ce qu'il y aurait de nécessaire, avec quelques petits enclos pour les moutons exposés en lots et pour les cochons. Des abris seraient nécessaires pour d'autres productions, mais les matériaux pourraient servir à autre chose après que l'exposition serait terminée, et n'auraient pas perdu beaucoup de leur valeur. Les cités ou villes où les expositions auraient lieu y contribueraient beaucoup sans doute, comme elles font en Angleterre, en Irlande et dans le Haut-Canada; et elles le peuvent bien faire, car elles ne manquent pas d'en retirer un grand avantage. Une exposition agricole tenue sur une grande échelle amènera sur les lieux des animaux et des produits d'une grande étendue de pays: les étrangers verront d'un coup ce que nous sommes capables de produire, et les agriculteurs apprendront où trouver les meilleurs animaux et les meilleurs ustensiles de ferme. Toute la publicité possible devrait être donnée, quant aux prix offerts, et aux conditions auxquelles ils seront adjugés. Si les arrangements étaient réguliers et judicieux, il ne serait pas nécessaire que le terrain de l'exposition fût aussi spacieux, mais toujours faudrait-il qu'il fût enclos, autrement autant vaudrait-il qu'il n'y eût pas d'exposition. L'enclos lui donnera plus d'intérêt, et procurera en outre des fonds considérables. Les visiteurs ne la croiraient pas digne d'être vue, s'il n'y avait rien à payer pour la voir.

ECOLES D'AGRICULTURE ET FERMES-MODELES.

Nous savons qu'il existe une grande différence d'opinion, quant à l'utilité ou l'apropos d'introduire ces institutions en Canada: nous

avons pourtant lieu de croire que la population rurale d'origine française est généralement en leur faveur, et désire qu'il y en ait au moins une d'établie dans chaque comté, par voie d'expérience. Quant à nous, nous ne voyons pas quelle bonne raison il pourrait y avoir à opposer à une expérience faite franchement et avec jugement. La seule difficulté serait de les établir sur un bon principe et sous une administration sage et habile, et s'il en était ainsi, il serait à peine possible qu'il en résultât quelque perte. Le capital employé en terres, bâtimens, animaux et instrumens aratoires, serait toujours assuré et croissant, et la ferme paierait ses dépenses, si elle était administrée convenablement. Ceux qui y seraient reçus, paieraient, comme de raison, l'instruction qu'ils y recouvreraient, soit en argent, soit en travail.

Supposons que la législature approprié à cette fin quelques milliers de livres, courant, au risque d'en perdre une partie: est-ce que la province ne pourrait pas supporter une telle perte, risquée pour un objet si utile et si nécessaire? Le manque d'instruction et d'habileté dans la pratique d'un bon système d'économie rurale est assigné comme la cause de l'état arriéré de l'agriculture dans le Bas-Canada, et il n'y a pas à douter que ce n'en soit la cause principale. Quel est l'ami du pays qui ne désirerait pas ardemment qu'il fût porté remède à ce grand mal, si la chose était possible. On reproche aux cultivateurs du Bas-Canada la médiocrité de leurs produits agricoles comparés à ceux des cultivateurs du Haut-Canada, tels qu'ils paraissent d'après les rapports du dernier recensement, quoique nous soyons loin de regarder ces rapports comme parfaitement exacts dans toutes leurs particularités. Si la population rurale a besoin d'instruction, il est, à notre avis, du devoir de l'état de la lui procurer.

Le dernier président des Etats-Unis, le général Taylor, a dit, dans son dernier message au corps législatif de ce pays: "Elever la condition sociale de l'agriculteur, accroître sa prospérité, et étendre ses moyens d'être utile à son

pays, en multipliant ses sources d'instruction, telle devrait être l'étude et le but de tout législateur." Pent-il y avoir à douter que les vues du général Taylor sur ce sujet ne soient parfaitement correctes. La dépense encourue pour donner de l'éducation au peuple, et l'instruire dans l'art de cultiver la terre pour le plus grand avantage, ne sera pas un argent mal employé dans ce pays, non plus que dans tout autre. Un établissement agricole bien administré, que les agriculteurs pourraient voir en tout temps, et où ils pourraient obtenir des renseignemens quant aux modes de culture et au maniement des troupeaux et de leurs produits, ne pourrait manquer de produire beaucoup de bien. Outre ces avantages, il faudrait qu'on pût obtenir à ces institutions, des variétés nettes de semences de grains de toutes sortes, ainsi que des échantillons d'animaux de toute variété et de races pures distinctes. Les agriculteurs qui auraient envie ou besoin d'acheter de ces choses, les paieraient libéralement, quand ils seraient certains que chaque article acheté serait tel qu'on le leur aurait représenté. Nous avons donné beaucoup d'attention à tous ces sujets, et nous sommes convaincu que si les institutions dont nous parlons ne réussissaient pas, ce serait parce qu'elles n'auraient pas été établies sur un bon pied, ou qu'elles auraient été mises sous une surveillance incompétente et sous une administration inhabile. Il faudrait user en tout point de la plus stricte économie, et quant aux animaux et aux instrumens aratoires, il n'en faudrait acheter que de convenables, et de la meilleure qualité. Il n'en faudrait qu'un petit nombre, mais bien choisis, et il ne devrait y avoir ni vieilleries ni objets de rebut autour de ces établissemens. A l'égard des instrumens en particulier, il faudrait user de beaucoup de précaution, et n'acheter aucun article qui ne serait pas de la meilleure sorte et de la plus grande utilité. Comme de raison, ce seroit à ces établissemens qu'on devrait s'attendre à trouver les instrumens les meilleurs pour l'usage, et non pour la montre: on pourrait s'attendre aussi qu'il serait inventé à ces

institutions, des instrumens de la meilleure espèce. On pourrait alléguer plusieurs autres bonnes raisons en faveur de l'établissement d'écoles d'agriculture et de fermes-modèles, et nous espérons que le sujet recevra l'attention méritée de la part du nouveau ministre de l'agriculture.

Une assemblée spéciale des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada a eu lieu, à ses salles, en cette ville, le mardi, 19 d'octobre dernier, conformément à un avis adressé par le Secrétaire à chacun des directeurs.

Messieurs présents : P. E. Leclère, Ecr., Président, le major Campbell, A. Kierzkowski, David Laurent, J. Hurteau, M. Leprohon et Wm. Evans, Ecuycrs.

Le président s'étant assis au fauteuil, le secrétaire a lu les procès-verbaux de la dernière assemblée, et a dit que plusieurs des directeurs lui avaient donné instruction de donner avis de l'assemblée, afin de prendre en considération le bill qui était devant le parlement provincial pour établir un Bureau d'Agriculture et pour mieux régler les Sociétés d'Agriculture de Comté.

Le secrétaire a exposé de plus qu'il n'avait reçu officiellement aucune copie du bill pour établir un bureau d'agriculture, et il a été résolu, en conséquence, que n'ayant pas reçu une copie du bill, cette assemblée n'a pas l'occasion d'en examiner les détails, mais qu'elle adhère à la réponse au ministre de l'agriculture, adoptée à l'assemblée du 14 de juillet dernier, alors que ce monsieur s'était adressé à la Société sur le sujet.

Le Secrétaire a eu instruction d'adresser une lettre au Dr. Valois, membre pour le comté de Montréal, et de l'informer de cette résolution.

La copie du bill pour le règlement des Sociétés d'Agriculture de comté n'a été soumise en anglais et en français, et le secrétaire a dit qu'il avait reçu la copie anglaise du ministre de l'agriculture, lorsqu'il était à Toronto. Le bill ayant été lu, les directeurs n'ont pas

jugé à propos de suggérer des changemens.

Le Président de la Société, P. E. Leclère, Ecr., devant partir pour l'Europe, de bonne heure en novembre, il a été proposé par A. Kierzkowski, Ecr., secondé par David Laurent, Ecr.,

Que P. E. Leclère, Ecr., Président de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, étant à la veille de partir pour l'Europe, soit prié de visiter les principaux établissemens publics d'agriculture de l'Europe, au nom de la Société dont il en est président, et les administrateurs de ces établissemens sont respectueusement priés de fournir à M. Leclère les renseignemens qui pourraient être utiles aux agriculteurs du Canada.—Adopté unanimement.

Le Secrétaire a eu instruction de tirer une copie de cette résolution pour M. Leclère, et d'y apposer sa signature comme Secrétaire de la Société.

N'y ayant pas d'autre affaire à discuter, l'assemblée s'est séparée.

Par ordre,

WM. EVANS, S. et T. S. A. B. C.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR NOVEMBRE.

Le temps a été très favorable aux travaux des champs jusqu'au 12, jour où il est tombé de la neige pour la première fois, cette automne, mais à peine en assez grande quantité pour couvrir partout la terre ; aussi a-t-elle disparu très promptement. Il avait fait un très beau jour la veille de cette chute de neige, et à en juger par l'atmosphère, il y avait tout lieu de croire que le beau temps continuerait, mais à cette saison de l'année, il n'y a pas à compter sûrement sur une continuation de beau temps pour plus de 24 heures. Il est rare de voir une forte chute de neige, sans qu'il y ait eu un jour ou deux auparavant, quelque indice de l'approche d'une tempête, mais les changemens ordinaires du beau au mauvais temps ont lieu très soudainement, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'au commencement du printemps. Il n'y a presque pas eu de gelée jusqu'à cette date :

il n'y en a pas eu une de nature à arrêter le labourage l'espace d'une heure. La terre a été difficile à labourer, en plusieurs endroits, jusqu'à la fin d'octobre, et ce travail essentiel a été retardé, en conséquence, mais nous pensons qu'il y a été fait ensuite beaucoup de progrès. Ordinairement, si le labour est commencé de bonne heure l'automne, et continué avec diligence, il y a assez de temps favorable pour l'achever. Mais un grand défaut dans le système d'agriculture suivi en Canada, c'est qu'on y laboure une trop grande proportion de chaque ferme, particulièrement si on ne cultive pas assez bien pour produire d'abondantes récoltes. Il serait généralement plus profitable de labourer moins, et de labourer mieux et plus systématiquement, en employant en même temps plus d'engrais. Il ne nous est pas nécessaire de dire ici qu'il y a dans le Bas-Canada des cultivateurs dont le labour est exécuté de la meilleure manière, mais nous regrettons d'être obligé d'avouer que les exceptions sont nombreuses. Il y a un grand nombre de cultivateurs qui ne font pas assez d'attention au labour, ou qui n'y mettent pas assez de temps pour le faire convenablement. La tranche est coupée trop large à proportion de son épaisseur, et il en résulte un labour défectueux, et une raie très large entre les planches, où souvent on ne fait pas même repasser la charrue, après que toute la surface a été retournée. On manque par là à une chose essentielle à tout bon labour, tant pour l'apparence que pour l'égout. Ce n'est, certes, pas à la charrue canadienne à avant-train qu'il faut s'en prendre, si la terre est souvent mal labourée, mais au manque d'habileté et d'attention aux principes d'un bon labour, chez l'homme qui se sert de l'instrument, et au désir de labourer ou retourner trop de terre en une journée. Une des pires conséquences d'un labour défectueux est l'impossibilité de herser d'une manière convenable la terre labourée, qui n'est pas, en conséquence, dans un état à pouvoir s'égoutter facilement. Lorsqu'un sol labouré n'est pas asséché par des égouts artificiels, mais

boit toute l'eau répandue sur sa surface jusqu'à ce qu'elle ait été tarie par un soleil ardent, il devient aussi dur que de la brique, et incapable de produire des plantes vigoureuses ; d'où vient que les rosées et les pluies d'été n'ont pas sur les récoltes l'influence bénigne qu'on en pourrait attendre, si elles étaient mieux cultivées.

Le mode défectueux de culture que nous venons de décrire favorise très considérablement la crue des herbes nuisibles, parce qu'à lors, en semant ou couvrant les semences, la herse ne dérange pas, et ne peut pas dérange beaucoup les racines du foin et des mauvaises herbes qui se trouvent dans le sol ; et conséquemment, elles végètent immédiatement et se trouvent en avant des plantes venues de la semence mise en terre par le cultivateur, jusqu'à ce que la moisson soit récoltée. Ce sont là quelques-unes des conséquences d'un labour défectueux ; et nous pouvons ajouter que la terre n'est jamais en aussi bon état pour être mise en prairie ou en pâturage, après avoir été mal labourée, qu'elle l'est ordinairement après un bon labour, parce que, dans le premier cas, le foin naturel et les mauvaises herbes croissent avec les plantes cultivées, et, qu'alors la surface ne peut pas être préparée de la manière la plus convenable pour prairie ou pacage. Tout agriculteur habile et pratique conviendra de l'exactitude de ces observations. Ce n'est pas le désir ou le dessein de blâmer qui nous les fait faire ; nous tâchons seulement de décrire un mauvais labour, de faire comprendre pourquoi un labour est mauvais, et qu'elles conséquences peuvent résulter d'un tel labour ; et nous le faisons afin que les cultivateurs puissent donner au sujet toute l'attention qu'il mérite, et remédier aux défauts qu'il peut y avoir dans leur manière de labourer. Au reste, nos remarques ne s'adressent pas aux agriculteurs dont les labours sont toujours bien faits, et qui savent qu'ils sont tels.

C'est l'automne qu'il faut égoutter la terre, si l'on veut qu'elle soit en bon état, à temps pour les semences, le printemps suivant. S'il

y a de la négligence à l'égard de cette partie des travaux de l'automne, on ne manquera pas de s'en ressentir, au printemps. Le présent automne a été très favorable pour l'égout des lieux les plus humides, qu'il aurait été très difficile d'assécher dans des saisons ordinaires.

On ne peut pas maintenant s'attendre à ce qu'il y ait beaucoup à faire aux champs pendant quatre mois au moins. Le soin des animaux, le battage, le charriage du fumier, du bois de chauffage, et pour clôtures formeront les principales occupations de l'hiver, avec la vente de la partie de la récolte qui ne sera pas consommée sur la ferme, et heureusement cette vente sera facile et prompte, cette année, car déjà presque tout ce que les cultivateurs ont à vendre se paie assez cher. Pour dire le vrai, nous ne nous rappelons pas d'avoir vu, depuis un nombre d'années, la condition de l'agriculteur plus prospère qu'elle ne l'est cette année, et il est probable qu'elle le deviendra encore davantage. Pour tirer le meilleur parti possible de cet état de choses, nous devons nous efforcer de faire tout ce qui peut dépendre de nous pour augmenter la quantité et améliorer la qualité de nos produits. Si nous néglignons de le faire, nous en verrons d'autres venir et s'approprier les avantages qui nous étaient offerts. Le produit moyen de nos terres arables est loin de ce qu'il pourrait être avec une culture plus soignée et plus d'attention à l'égout et au sarclage. La quantité moyenne de ce produit pourrait être doublée par un système perfectionné, et le revenu annuel des cultivateurs serait en conséquence très considérablement augmenté. La perte des engrais, aux environs de la ville de Montréal, et la manière souvent peu judicieuse dont ils sont employés à la campagne, retardent les améliorations et diminuent les profits de l'agriculture. Une quantité prodigieuse de produits agricoles se vend dans nos grandes villes, et tout ce qui s'y fait de fumier serait nécessaire dans les campagnes pour en perpétuer la fécondité. La terre ne peut pas

toujours donner sans que l'équivalent lui soit rendu pour maintenir sa fertilité et réparer ses pertes. Si le compte était balancé franchement entre nos cités et les campagnes environnantes, la quantité des produits vendus, et la quantité d'engrais charriés des villes en retour, la balance serait, nous en sommes pleinement convaincu, très forte contre les campagnes. Il va sans dire que nous voulons parler de la quantité d'engrais nécessaire pour tenir la terre en état de produire toutes les denrées qui se vendent dans les villes. Les récoltes épuisent les terres jusqu'à un certain point, et la perte doit être remplacée par quelque chose venant d'ailleurs, et les endroits où les produits du sol sont consommés sont les sources naturelles où doit être pris ce qui doit leur être rendu. Ces choses méritent d'être considérées sérieusement, car il est de l'intérêt des villes que la fertilité des campagnes soit maintenue. Nous avons souvent fait allusion à ce sujet, et suggéré l'à-propos de conserver tout le fumier fait dans les villes, au lieu de le laisser jeter dans le fleuve, ou se perdre d'une autre manière. Le fumier des rues, ou celui qui est mêlé avec de la neige durant l'hiver, peut ne pas valoir la peine d'être charrié à la campagne, dans cet état, mais s'il était mis en tas pour quelque temps, les cultivateurs pourraient l'acheter à un prix qui paierait ce qu'il en aurait coûté pour l'amasser, et alors cet engrais ne serait pas perdu, comme il l'est présentement.

On dit que les patates se conservent bien, cette année, à quelques exceptions près, et cette circonstance a induit un nombre de cultivateurs à supposer que la maladie à laquelle elles ont été sujettes, depuis quelques années, avait disparu. Nous n'avons pas cette confiance, et nous craindrions, si l'été était pluvieux, de voir reparaitre la maladie, comme d'ordinaire, quoiqu'à un moindre degré, peut-être, que ces années passées, en conséquence de ce qu'on cultive des variétés de patates nouvelles et moins sujettes à se carier, et qu'on apporte plus de soin à cette culture.

Nous conseillons fortement aux agriculteurs de ne point se relâcher dans leurs précautions à l'égard de la culture des pommes de terre, mais de continuer à choisir les plus vigoureuses, de n'y pas trop employer de fumier vert, et de les semer dans le sol le plus sec, qui est toujours le plus convenable pour cette culture. On avait supposé assez généralement que la mouche à blé nous avait laissés, ou à peu près; mais cette année, on a pu voir que tout le froment qui a épié avant le 15 de juillet a beaucoup souffert des ravages de cet insecte. La maladie des pommes de terre et la mouche à blé sont des ennemis dangereux pour les cultivateurs, et il est de leur devoir d'adopter toutes les précautions que l'expérience a pu leur faire regarder comme propres à s'en délivrer. Heureusement pour le pays, il est au pouvoir du cultivateur d'arrêter jusqu'à un certain degré les ravages de ces deux fléaux, en adoptant les mesures que nous avons déjà recommandées fréquemment. On ne doit pas s'imaginer que ces maux sont particuliers au Bas-Canada: dans les Iles Britanniques, la mouche à blé cause un tort considérable, et la maladie des pommes de terre règne dans tous les pays où elles sont cultivées.

Les agriculteurs doivent être satisfaits des marchés pour les produits agricoles, car les prix sont élevés, et quant au blé, il y a toute apparence que le prix en haussera, par la raison que la récolte n'en a pas été très-bonne en Angleterre, généralement. Ce qu'il en faut pour le Canada seul en absorbera une grande quantité avant la récolte prochaine; en partie à cause des travaux publics qui vont probablement se commencer activement, l'été prochain, et du grand nombre d'individus qui y seront employés.

Les cultivateurs doivent donner les plus grands soins à leurs troupeaux, et faire en sorte qu'ils soient en bon état, le printemps prochain, afin qu'ils leur deviennent profitables pour la laiterie, ou pour toute autre fin. Les produits de la laiterie se vendent bien, cette année, et il y a toute apparence

que le beurre et le fromage continueront à se vendre cher. Nous sommes heureux de pouvoir donner, dans ce dernier numéro pour l'année 1852, un Rapport Agricole favorable, tant à l'égard des produits de l'année, qu'à la perspective qu'ont les producteurs d'en pouvoir disposer avantageusement. Quelques cultivateurs peuvent avoir sujet de se plaindre, et peut-être que la plupart de ceux-là n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes, s'ils n'ont pas réussi au gré de leur désir; mais à tout prendre, l'année a été favorable aux gens de la campagne, et d'une manière particulière aussi, vu le débit prompt et lucratif de tout ce qu'ils ont à vendre. Jusqu'à cette date, on ne voit point de neige dans le district de Montréal, le peu qui en est tombé dernièrement, ayant disparu aussi promptement que la première fois, et le temps est maintenant très-beau pour la saison. Il y a dit-on, de la neige, depuis quelque temps, dans les districts de Québec et des Trois-Rivières.

30 Novembre 1852.

EGOUT COMPLET.

Les frais qu'il y a à faire pour égoutter complètement la terre détournent beaucoup de cultivateurs d'adopter ce mode d'amélioration, quelque convaincus qu'ils soient de l'avantage qui en résulte. Le travail se paie cher, et la dépense augmente, si l'on se sert de tuiles, qu'on paie ici le double de ce qu'elles se vendent en Angleterre, outre le charriage, qu'on évite dans ce pays, en faisant les tuiles sur la ferme même. Au moyen d'un mécanisme perfectionné, on peut, en Angleterre, faire des tuiles, ou briques, sur la plupart des terres qui ont besoin d'être égouttées parfaitement, ou par conduits souterrains. S'il y avait des pierres sur la ferme, ou à une petite distance, nous les préférons à tous autres matériaux, particulièrement pour les terres argileuses et fortes. Lorsqu'on se sert de petites pierres, les égouts doivent avoir de trois pieds à trois pieds et demi de profondeur. Les deux premiers pieds ne doivent pas être creusés plus larges qu'il n'est nécessaire pour

qu'un homme y puisse travailler, et ensuite, il faut se servir d'une bêche exactement de la grandeur requise, savoir, de douze pouces de long, de huit pouces de large au sommet, ou près du manche, et de quatre pouces seulement au petit bout, ou à la pointe, et telles doivent être les dimensions de l'égoût à remplir avec de petites pierres, de la grandeur de celle dont on se sert pour l'empierrement des voies publiques. Une verge cubique de petites pierres, qui est la charge ordinaire du tomberceau dont on se sert en Ecosse, remplirait environ 19 verges de cet égoût, c'est-à-dire qu'il en faudrait environ trois tomberées et demie pour la longueur du carré d'un acre. En plaçant les égoûts à environ vingt-deux pieds l'un de l'autre, trente voies de pierres, ou environ trente verges carrées suffiraient pour un acre, Un gazon tenace, coupé à la surface, doit être posé renversé, ou l'herbe en-dessous, sur les pierres, ou sur de menues branches, ou pailles, avant de remplir de terre. Nous avons, dans des numéros précédents, décrit la manière d'égoûter avec de longues perches, qui est aussi une bonne méthode, peu coûteuse, lorsque les perches ou gaules sont à portées. Il est aisé à quiconque veut égoûter, de calculer ce qu'il en peut coûter, suivant les matériaux à employer et la nature du sol à égoûter.

Nous ne nous attendons pas à voir l'égoût parfait introduit immédiatement sur un plan étendu, mais pour ceux qui seraient disposés à en faire l'expérience, et qui en ont les moyens, il serait bon de pouvoir estimer exactement ce qu'il en coûterait. Le coût des tuiles pourrait être diminué considérablement, au moyen d'une machine parfaite et portative, qu'on ferait passer par les campagnes, pour faire des tuiles sur les lieux, là où il en serait besoin, et épargner par là les frais de transport. Il n'y a pas à douter que l'égoût souterrain ne remboursât les frais, s'il pouvait être fait à un prix modéré, n'excédant pas douze ou quinze piastres par acre, mais nous ne voudrions pas prendre sur nous de conseiller de faire une dépense plus grande que celle-là,

qu'on pourrait s'attendre à recouvrer par l'amélioration qui en résulterait, dans le cours de trois à cinq ans. Si l'égoût souterrain est exécuté dans une terre qui en a un grand besoin, on sera plus certain d'être dédommagé de la dépense par l'amélioration, attendu qu'il y a maintenant beaucoup de terres presque sans valeur, qui, au moyen de l'égoût couvert, pourraient devenir des plus productives du pays. Dans de telles circonstances, l'avantage et le profit seraient assurés. Nous avons deux ou trois acres de terre absolument incultes, au milieu d'un champ spacieux, mais après que le terrain eût été égoûté à grands frais, et élevé au moyen de la terre tirée des égoûts, il est devenu le meilleur de la ferme, le plus productif, et le plus aisé à maintenir fertile.

Nous connaissons plusieurs situations où la terre reste inculte, faute d'avoir été égoûtée, et il en coûterait moins pour égoûter cette terre que pour en défricher une égale étendue en bois debout. Il faudra toujours, dans ce pays, des égoûts ouverts, ou fossés, avec des égoûts couverts, pour emporter les eaux de neige, au printemps, époque où les égoûts souterrains ne seraient pas suffisants pour cette fin. C'est l'opinion d'un grand nombre que les égoûts souterrains dessécheraient trop le sol en Canada; mais c'est une erreur. Nous admettons qu'il ne faudrait pas que les égoûts couverts fussent placés trop près de la surface, mais à la profondeur de trois pieds ou un peu plus, l'égoût souterrain améliorerait beaucoup le sol pour la culture et la production des récoltes. Si l'humidité est tenue trop près de la surface du sol, il en résulte, que la terre est endurcie outre mesure par la chaleur du soleil, en été, et l'humidité n'est pas aussi propice aux récoltes qu'on le pourrait supposer. La pluie, en tombant, ne peut pas pénétrer, en été, à travers cette surface endurcie, mais s'écoule par les fossés. Il n'en est pas ainsi d'une terre qu'on a égoûtée par conduits souterrains; la surface n'en devient pas aussi dure, et quand la pluie tombe, elle pénètre en grande partie à travers le sol, humectant et

rafraichissant les racines des plantes croissantes, et le reste s'écoule par les canaux couverts. C'est de cette manière que les égouts couverts améliorent le sol et favorisent la crue des moissons sur pied.

MUSEE D'INSTRUMENS ARATOIRES ET DE PRODUCTIONS CANADIENNES.

Nous nous flattions qu'il n'y a plus maintenant à douter que nous n'ayons bientôt l'avantage d'avoir un Musée Agricole à Montréal. La dépense à faire pour un tel établissement est, à ce que nous croyons, la principale cause pourquoi nous n'en avons pas eu un jusqu'à présent, attendu qu'on admet généralement qu'il ne pourrait manquer d'avancer considérablement le progrès des améliorations agricoles. Nous ne croyons pas qu'il fût nécessaire d'encourir d'abord de grands frais ; mais s'il était seulement fait un octroi annuel de £50, nous ne tarderions pas à voir un musée agricole sur un pied respectable. Il faudrait se bien garder de remplir l'espace d'objets sans valeur, et à l'égard des instrumens aratoires, il n'en devrait être acheté que de la meilleure sorte. Si les manufacturiers y envoyaient des échantillons ils s'épargneraient le coût des annonces, car le musée les ferait mieux connaître à ceux qui voudraient en acheter que ne le pourraient faire des annonces publiées dans des gazettes. Il devrait néanmoins être de règle pour ceux qui auraient le musée en soin d'assigner une place séparée pour tous les instrumens qui n'auraient pas été éprouvés et reconnus pour être des meilleurs, afin qu'il fût connu de tous les visiteurs, si les instrumens exposés avaient été éprouvés, ou ne l'avaient pas été.

Nous avons connu plusieurs messieurs qui ont été induits à acheter des instrumens qui sont devenus un bois inutile sur leurs fermes, et quoiqu'on ne pût pas trouver mauvais que des manufacturiers exposassent, à leur propre compte, des échantillons de leurs instrumens dans le musée, les directeurs ne devraient pas dépenser un seul schelin pour l'achat d'instrumens qui n'auraient pas été éprouvés, et qui ne seraient pas de la meilleure qualité. Avant

qu'il fût fait aucun achat, les instrumens devraient être éprouvés devant un comité de personnes compétentes, et alors quand un agriculteur viendrait demander avis sur le sujet, il serait sûr de n'être pas trompé, quand un instrument lui serait recommandé. Un musée tenu sous de bons réglemens serait un moyen sûr d'avancer les améliorations en agriculture ; c'est pour cela, ôsons-nous dire, un moyen nécessaire. Nous avons maintenant un Bureau d'Agriculture, la Société d'Agriculture du Bas-Canada, des Sociétés Agricoles dans chaque comté, et lié à tout ce mécanisme, nous aurons indubitablement un musée d'instrumens aratoires, plantes, semences, &c. Les agriculteurs trouveraient un grand avantage à choisir des instrumens à un musée, où ils pourraient en constater la valeur, plutôt que chez des fabricants, ou commerçants, qui ne cherchent qu'à vendre. Il va sans dire que nous ne proposons pas que les instrumens ou autres articles soient vendus au musée, mais les gens qui voudraient en acheter pourraient passer au musée, y voir les échantillons, en apprendre la valeur, et aller ensuite en acheter là où y en aurait à vendre. Il devrait y avoir des catalogues corrects des articles, de leurs prix, et des lieux où ils seraient à vendre. Il faudrait avoir grand soin de ne pas permettre à l'individu chargé de la garde du musée de recommander un instrument ou un autre article quelconque, sans y être dûment autorisé. Le caractère ou la réputation du musée ne devrait pas être équivoque, mais intact, de manière que quiconque y aurait recours pour renseignement, y pût compter avec confiance. Si ce caractère devenait problématique, le musée deviendrait dès lors comparativement sans utilité. Ces établissemens ne devraient pas être employés à exposer et recommander des instrumens peints et polis, à moins qu'il n'eût été constaté qu'ils étaient bien adaptés aux usages ordinaires, et construits de manière à pouvoir faire bien les ouvrages auxquels on les pourrait employer. A tout événement, si des instrumens peints et polis étaient exposés au musée pour y tenir de la place, il faudrait les laisser se recomman-

der d'eux-mêmes, mais ne les pas acheter pour l'établissement. Il pourrait être utile d'avoir des instrumens aratoires des temps passés, pour comparaison avec les instrumens perfectionnés qui les ont remplacés. Nous serions anxieux de voir un musée bien rempli qui pût faire honneur à notre pays ; autrement, nous préférions n'en point avoir.

Nous avons constamment l'occasion de voir des voitures entrer dans la ville de Montréal par le chemin de la Chine, ou des Tanneries et des Côteaux : depuis la barrière de péage jusqu'à la brasserie de Dow, ce chemin est extrêmement bon dans les temps humides, et raboteux dans les temps secs : il est mauvais au point d'offrir une entrée indigne de la ville aux belles maisons. Les différentes manufactures qu'il y a le long du canal, les bassins et deux ou trois grandes cours à bois occasionnent de constantes allées et venues, en voiture et à pied, sur cette partie du chemin. Il est en tout temps difficile d'y faire passer des voitures très chargées, et quant à y passer à pied, la chose est souvent impossible, dans une partie de la distance, et surtout près de la barrière. Ce n'est pas là, suivant nous, rendre justice, ou avoir égard aux personnes qui ont à entrer dans la ville par cette route, pour affaires ou pour plaisir, soit en charrette, soit en carrosse, à cheval ou à pied. Il nous a été dit que quelques-unes des personnes qui résident près du chemin en question, ont offert de contribuer libéralement à la construction d'une route planchéyée, depuis la barrière jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Joseph : mais l'offre n'a pas été acceptée, ou l'on n'a encore agi en conséquence. Nous pensons qu'un trottoir en madriers pour cette distance ne coûterait pas plus de £40 à £50, et nous ne doutons aucunement que si les messieurs de la corporations voyaient les charretiers, les artisans, les travailleurs et autres, qui ont à passer par cette partie du chemin, clapotant dans la boue, ils ne s'empressassent d'y faire faire un trottoir et les réparations nécessaires. Le chemin de barrière jusqu'au

village des Tanneries est généralement en très bon ordre et a de bons trottoirs dans presque toute la distance ; mais quel bien cela fait-il aux habitans de ce village, qui, en arrivant à la barrière, ont à clapoter dans la boue un quart de mille pour atteindre la vicie planchéyée ? Nous faisons allusion à ce sujet, dans la vue d'y attirer l'attention de la corporation, qui peut avoir entièrement perdu de vue cette partie du chemin de La Chine, attendu qu'il y a tout auprès un chemin de fer pour la commodité des voyageurs ou des promeneurs de la ville qui veulent se servir de cette voie.

Salles de la Société d'Agriculture du Bas-Canada ; Montréal, 9 Décembre, 1852.

Une assemblée spéciale des Directeurs de cette Société a eu lieu aujourd'hui, conformément à un avis par écrit adressé aux membres par le Secrétaire.

Messieurs présents : l'hon. Adam Ferrie, le Major Campbell, F. A. LaRocque, L. A. H. Latour, John Fraser, A. Kierzkowski, Alfred Pinsonneault, et Wm. Evans, Ecuyers.

L'hon. Adam Ferrie ayant pris le fauteuil, le Secrétaire a lu les procédés de la dernière assemblée, et a ensuite soumis un état des fonds de la Société, le nombre des abonnés pour les Journaux d'Agriculture, les noms des souscripteurs qui ont payé jusqu'à présent, et le montant qui reste dû. Le Secrétaire a eu instruction d'écrire sans délai aux Agens ci-devant nommés pour les Journaux d'Agriculture, en les priant respectueusement de vouloir bien recueillir les souscriptions dues dans leurs paroisses respectives, et d'en faire tenir le montant au Secrétaire et Trésorier de la Société, William Evans, Ecuyer, Montréal.

Le Secrétaire a eu de plus instruction d'écrire au Ministre de l'Agriculture touchant la publication future des Journaux d'Agriculture, en le priant de vouloir bien communiquer son avis à l'égard de la publication future de ces Journaux. N'y ayant pas d'autre affaire à transiger, l'assemblée s'est séparée.

Par ordre, Wm. EVANS,
Secrét. et Trés. de la S. d'A. du B. C.

On va faire de grands efforts dans les Iles Britanniques, pour améliorer les récoltes de grains et de racines, par un choix des meilleures semences de toute espèce. C'est un sujet de très grande importance en agriculture, et qui a été beaucoup négligé en Canada. Les grains et les autres semences sont souvent mêlés avec des graines d'herbes nuisibles, et des variétés de la même espèce sont aussi mêlées assez fréquemment. Nous avons vu jusqu'à cinq et six variétés de froment croissant ensemble dans le même champ. Le grain en doit être détérioré, et le cultivateur dont la récolte est ainsi mélangée en doit retirer moins de profit. *L'Express* de Mark-Lanc fait sur le sujet les observations sensées qui suivent.

“ Des expériences nombreuses prouvent, non-seulement que quelques espèces particulières de récoltes, tant céréales que racines, sont mieux adaptées à une espèce de sol qu'à une autre, mais aussi qu'il y a une grande différence dans les qualités prolifiques du grain et des graines de racines, dans lesquelles il n'y a pas une différence suffisante avec d'autres de la même espèce, pour autoriser à en faire des variétés différentes. En effet, si l'on prend en considération la qualité et la quantité, on trouvera qu'il y a une grande différence entre le produit de deux échantillons différents de graine ou de grain, dans lesquelles l'œil n'aperçoit pas de différence sensible. Ce fait admis, les agriculteurs pratiques seront forcés de convenir qu'il est d'une très grande importance, non-seulement pour le cultivateur inexpérimenté, mais encore pour celui qui entend parfaitement son art, de pouvoir compter avec confiance sur la probité des personnes dont ils achètent leurs semences. Nous croyons qu'il n'y a pas de département en rapport avec l'agriculture, où il entre plus de charlatanisme, que dans celui du commerce des semences de toutes sortes; pas même le maquignonage.”

C'est en vain qu'on nettoie la terre en la préparant pour une récolte, si l'on sème des graines de mauvaises herbes avec le grain qu'on veut faire croître. Il n'y a rien de moins profitable et de moins honorable dans l'agriculture canadienne, que la coutume de laisser croître en si grande abondance les herbes nuisibles dans les champs cultivés, dans les prés et dans les friches. On peut sans doute faire

de l'angrnis avec de mauvaises herbes, mais on en peut faire aussi avec d'autres plantes, cultivées à la place des mauvaises herbes. Si ce que le sol produit lui était rendu, après avoir servi à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, les terres pourraient être entretenues dans une constante fertilité. Le créateur a tellement ordonné les choses, qu'il est au pouvoir de l'homme de conserver à la terre sa fertilité, au moyen de ses productions, s'il en dispose judicieusement. La terre ne demeurera pas perpétuellement féconde, si d'année en année, on la dépouille de tout ce qu'elle produit, sans lui rendre l'équivalent, sous la forme d'engrais, de jachère ou de repos. La terre donne libéralement, mais elle ne peut pas toujours donner sans jamais rien recevoir. Nous croyons qu'une terre bien tenue, où il y aurait une proportion convenable de cultures, de prairies, de pacages, et où il aurait été établi une rotation convenable de récoltes, pourrait être maintenue dans une fertilité suffisante, et même s'améliorer, pourvu qu'on y entretint un nombre proportionné d'animaux. On s'aiderait beaucoup en formant des tas de compost pour amender les champs cultivés et les prairies. Amender le sol pour des récoltes de céréales, ou le labourer avec de l'engrais décomposé, est un bon plan à suivre, mais il n'est pas toujours possible de charrier l'engrais sur le sol en temps convenable, le printemps. Nous croyons qu'une tonnée de fumier décomposé ou de compost, aura un meilleur effet, si on le répand sur la surface pour une jeune récolte, ou une prairie, que si on l'employait de toute autre manière. On le met près des racines des plantes, et l'humidité le fait pénétrer au-dessous de la surface, où il paraît être placé de la manière la plus convenable pour fournir de la nourriture aux plantes.

C'est par la pratique et l'expérience qu'on vient à connaître la meilleure manière d'employer l'engrais. Si l'on veut améliorer perpétuellement le sol, il vaut mieux y enfouir l'engrais à la charrue, mais pour une récolte de grain, que devra suivre une récolte de foin, l'engrais de surface aura le plus grand effet.

La Société Chimico-Agricole d'Irlande a adopté, à une de ses dernières réunions, les Résolutions suivantes: comme elles peuvent s'appliquer au Canada aussi bien qu'à l'Irlande, nous les transcrivons ici.

2. Croyant que la publication des rapports de la Société, et des différentes correspondances lues aux assemblées mensuelles, est propre à répandre des connaissances utiles, et à avancer les intérêts du pays, l'assemblée invite les propriétaires et les fermiers de la province à appuyer le conseil dans ce département de ses opérations pour l'année prochaine.

3. Reconnaissant les avantages à attendre de l'application de la science aux affaires du fermier, et pensant que, comme dans toutes les autres professions, il est nécessaire à ceux qui désirent maintenir leur position, de tirer parti de toute amélioration de nature à introduire l'économie ou une plus grande certitude dans leurs opérations, l'assemblée regarde les facilités que les lectures et autres transactions ayant rapport à cette Société, fournissent aux fermiers d'Ulster d'acquérir des connaissances dans leur art, comme étant de grande importance pour le progrès des améliorations agricoles dans ce pays."

A une partie de labour qu'il y a eu dernièrement dans le comté de Rutland, en Angleterre, il y avait 86 charrues, concourant dans trois classes. La première classe était pour les fils de fermiers qui ne faisaient pas d'affaires pour eux-mêmes, et les prix offerts étaient deux coupes d'argent, l'une de la valeur de £10, et l'autre de la valeur de £5. La deuxième classe était pour les laboureurs qui n'avaient jamais remporté de prix, à un concours de charrues, à moins que ce n'eût été comme garçons au-dessous de 18 ans. Le temps accordé pour labourer un demi-acre (plus d'un demi arpent carré) était de quatre heures. Nous mentionnons ces conditions pour faire voir qu'on ne permet pas à ceux qui ont déjà obtenu des prix de concourir de nouveau, à moins que ce ne soit dans une classe plus élevée. Les jeunes gens qui ont obtenu des prix lorsqu'ils étaient âgés de moins de 18 ans, peuvent concourir subéquemment dans la classe pour les hommes faits, mais lorsque ces derniers ont obtenu

des prix, ils ne peuvent plus concourir. Nous désirerions que cette règle fût établie en Canada, car nous ne doutons pas qu'il n'en résultât un concours plus nombreux à nos parties de labour. On répugne à se présenter pour concourir avec des gens qui ont déjà réussi à obtenir des prix, et nous demanderons si c'est un bon moyen d'avancer les améliorations en agriculture, que de permettre aux mêmes laboureurs de remporter continuellement les prix? Il est manifeste qu'un homme qui a réussi une fois à obtenir un prix, aura plus de chance d'en obtenir un second et un troisième, qu'un laboureur moins expérimenté et moins habile. Il en est de même à l'égard des fermes bien tenues et des animaux supérieurs. Il serait difficile de réussir, en concourant contre le possesseur d'une ferme ou d'animaux, pour laquelle, ou pour lesquels, il a déjà obtenu le prix d'excellence ou de supériorité.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention des lecteurs sur l'article intitulé "La Vache à Courtes Cornes," page 361, comme contenant des renseignements utiles pour les personnes qui désireraient avoir un troupeau de cette race d'aumailles. Les points qui constituent la perfection, dans cette race d'animaux, sont exposés assez clairement, et nous pouvons ajouter, assez correctement, pour aider beaucoup le cultivateur dans le choix d'animaux de cette race. Après avoir lu attentivement cet article, il sera aisé de voir si les animaux sont de pur sang, car ceux qui savent bien juger de cette variété de bestiaux n'ignorent pas que souvent on donne comme de race pure à courtes cornes des bêtes qui ne sont que de race bâtarde. Nous ne désapprouvons par un croisement entre cette race et d'autres, mais nous trouvons beaucoup à redire à la tentative de faire passer comme étant d'une race pure estimée, des animaux qui ne le sont pas réellement. C'est une vraie fraude, et un tort fait sciemment à ceux qui achètent des animaux de cette sorte.

Nous donnerons à nos lecteurs, avec le prochain numéro de Janvier, une Table des Matières contenues dans le "Journal d'Agriculture," pour cette année 1852.

MONTRÉAL:—Des Presses à vapeur de JOHN LOVELL,
Rue St. Nicolas.

M. BIBAUD, TRADUCTEUR.